

Les derniers Caraïbes. Leur vie dans une réserve de la Dominique.

In: Journal de la Société des Américanistes. Tome 30 n°1, 1938. pp. 167-204.

Citer ce document / Cite this document :

Delawarde J.-B. Les derniers Caraïbes. Leur vie dans une réserve de la Dominique. In: Journal de la Société des Américanistes. Tome 30 n°1, 1938. pp. 167-204.

doi : 10.3406/jsa.1938.1971

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jsa_0037-9174_1938_num_30_1_1971

LES DERNIERS CARAÏBES

LEUR VIE DANS UNE RÉSERVE DE LA DOMINIQUE,

PAR LE R. P. J.-B. DELAWARDE C. S. Sp.

(Planches VI-VIII).

Les chroniqueurs ont dépeint les Caraïbes comme de magnifiques sauvages et les plus résolus qu'ait rencontrés le colon européen. Par leur goût des combats, par leur féroce courage, par leur incapacité absolue de se plier à l'esclavage, par leur mépris de la mort où ils semblaient dominer leurs bourreaux, ils excitèrent l'étonnement. Malgré un armement de bois, ils firent face un long temps à la conquête européenne dans les Petites Antilles. En plein XVIII^e siècle, ils tiennent encore leur camp retranché, la montagneuse Dominique, si bien que l'île n'est réclamée par aucune puissance au traité d'Aix-la-Chapelle (1748). A la fin du siècle, après 1783, quand les Européens s'installent définitivement dans le pays, les caribets plantés dans la partie orientale de la Dominique, se font encore respecter. Plus tard enfin, l'Angleterre les épargne généreusement et certains gouverneurs s'intéressent à ce que devient la Réserve des Caraïbes où ceux-ci invaincus, achèvent aujourd'hui l'odyssée de leur race.

En avril et mai 1936, nous y avons séjourné en relations très directes, très confiantes avec les Caraïbes et soucieux de noter les moindres détails susceptibles d'intéresser. De nombreuses conversations avec eux et avec leur curé ont aidé, nous l'espérons, à l'interprétation des faits en dehors de toute fantaisie¹.

Les noms de lieux, en particulier sur la carte ci-jointe (Carte 2), ceux de plantes, d'animaux, etc., sont de préférence donnés en caraïbe. Ils sont écrits selon l'orthographe française mais leur prononciation ne comporte

1. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre reconnaissance à ceux qui nous ont facilité ce travail et particulièrement au R. P. Barreau, à M. Jean de Reynal, au Docteur Thaly, aux Pères Rédemptoristes de Roseau et au R. P. Muller, supérieur du Séminaire Collège de Fort-de-France.

pas le son nasal. Cependant il se trouve que nous n'avons disposé souvent que de termes créoles, notamment pour désigner des plantes dont nous nous excusons de ne pouvoir toujours mentionner l'appellation botanique. Le langage créole qui se parle encore dans la plupart des Petites Antilles quelle que soit leur nationalité, est un patois français. Par « Caraïbes » enfin, il faudra entendre les habitants de la Réserve, qu'ils soient de race pure ou mélangée, et par « Créoles », les Noirs porteurs ou non de sang européen, qui forment la presque totalité de la population de l'île.

LA ROUTE DE SALIBIA.

Quand on a débarqué à Roseau, il est préférable de contourner l'île pour atteindre la Réserve car sa traversée par le centre relève du sport



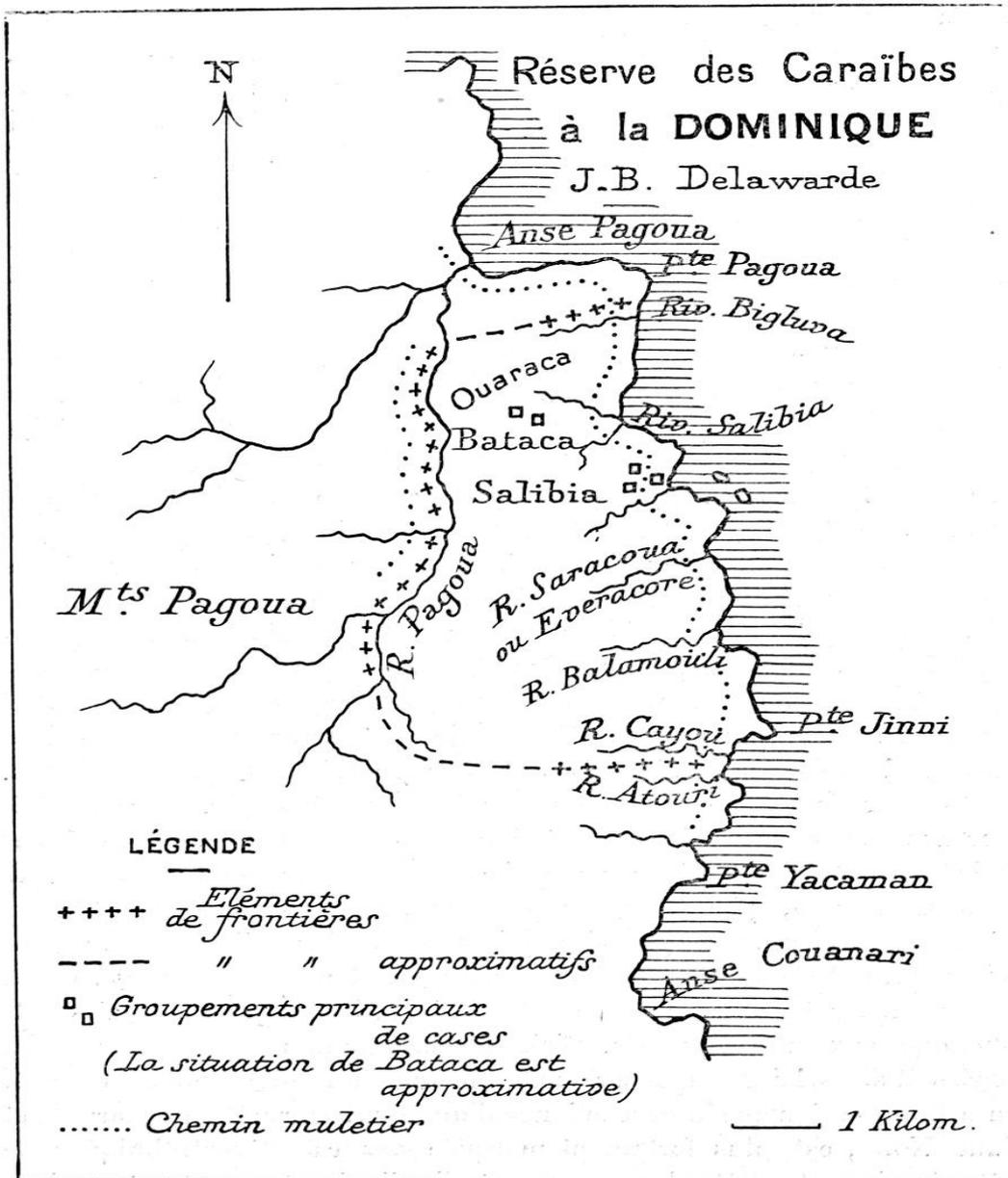
Carte 1. — La Dominique.

violent. On peut prendre les transports publics qui conduisent à La Soie et là enfourcher un cheval ; 4 ou 5 heures durant on descend vers le Sud en longeant la mer. Après le Petit Marigot, on prend un chemin muletier taillé dans un tuf épais et cotoyant parfois audacieusement le bord d'une falaise de 100 pieds. Bientôt on passe à gué de nombreux torrents où chante une eau très pure et il faut sans cesse gravir et redescendre les croupes montagneuses qui les séparent. La région est presque déserte. C'est aux environs de l'Anse Pagoua que réapparaissent les cases, elles sont habitées par des Sangs mêlés descendant de Caraïbes et de Noirs. On se trouve alors dans une vallée magnifique qui ramasse les eaux des montagnes de l'intérieur sur une surface considérable, si bien que lors du cyclone de 1930 dont les traces sont demeurées visibles —

arbres abattus ou à demi couchés — l'inondation qui charriait des cadavres y déposa celui d'une vache dans les branches d'un grand arbre.

Enfin on atteint l' « immortelle » centenaire (sorte d'Erythrina) qui

marque la frontière de la Réserve près de la Rivière Bigluva. Dès lors, près des quelques cases qui bordent le chemin, apparaissent les Caraïbes dont le type est si particulier. Le pays est boisé et montagneux et l'on n'aperçoit pas l'agglomération de Bataca qu'on laisse sur la droite. Bien-



Carte 2. — Réserve des Caraïbes à la Dominique.

tôt apparaît Salibia, le centre de la Réserve : au fond d'une vallée étroite encaissée entre deux éperons d'une centaine de mètres d'altitude se trouvent l'église, le cimetière, l'école, le presbytère, la demeure du maître d'école, quelques cases. Il y a encore un vaste bâtiment couvert de tôles neuves où sont installés depuis peu, des policemen étrangers. L'océan bat tout auprès, une plage couverte de roches arrondies sur lesquelles sont couchées des pirogues. C'est le port de pêche des Caraïbes. Un îlot s'y dresse où se brisent les rouleaux de mer par gros temps. Les quelques dizaines de cases qui composent l'agglomération de Salibia sont invisibles disséminées derrière d'épaisses frondaisons.

I. — LES FRANCS CARAÏBES.

Cependant l'on s'étonne d'abord de rencontrer, à côté d'individus de caractère ethnique très apparent, des types moins représentatifs. Ce sont des Sangs mêlés qui sont appelés « Bâtards » par ceux de leurs congénères qui se considèrent comme de vrais Caraïbes et s'intitulent « Francs Craïbes ». L'appellation de « Bâtard » comporte une légère nuance de mépris et les Francs Caraïbes s'estiment appartenir à une caste supérieure ; ainsi trouve-t-on chez les plus humbles cette tendance aux distinctions sociales et aux cloisonnements. Toutefois ce sentiment ne se traduit guère que verbalement ; en fait les unions matrimoniales s'opèrent assez aisément, même avec les Noirs, mais selon un code proprement caraïbe où toute valeur est accordée à la paternité et à celle-ci seulement. C'est ainsi qu'un Caraïbe peut épouser une étrangère et l'amener dans la Réserve, leurs enfants seront considérés comme Caraïbes. Au contraire la femme caraïbe qui épouserait un étranger, devrait s'éloigner avec ses enfants. La facilité avec laquelle les Caraïbes semblent avoir toujours pris chez leurs vaincus et chez leurs voisins, les « mères de leurs enfants », peut faire soupçonner des métissages compliqués. Récemment encore, il est probable qu'ils se sont ainsi alliés à des femmes noires dont les familles étaient demeurées dans l'arrière-pays de la Réserve malgré l'ordre donné en 1903 de l'évacuer pour en laisser la jouissance aux seuls Caraïbes. D'ailleurs la situation contre laquelle on réagissait alors, laisse supposer que le mélange des sangs était commencé. On a l'impression que la descendance d'un couple formé d'un Caraïbe et d'une Noire, est plus fortement marquée des caractères ethniques de cette dernière. Le Bâtard se reconnaît d'ordinaire à son teint sombre, à ses cheveux finement frisés, à sa face plus allongée dont le modelé est

légèrement négroïde. Il est plus grand que le Franc-Caraïbe, semble plus fort, plus industriel et plus intelligent. En réalité, il est plus ouvert et perméable aux idées européennes. Il se multiplie sur la Réserve dont la population, grâce à lui, est en progression. Pour 1935, nous avons relevé 39 baptêmes et seulement 8 enterrements d'adultes.

On vient de le constater, les Francs Caraïbes n'ont pas perdu l'orgueil de leur race dont ils savent, par les anciens, qu'elle fut jadis conquérante. Bien qu'aujourd'hui misérables, ils conservent une finesse d'aspect dont ils ont conscience et protestent tout bas quand un Bâtard usurpe leur titre. S'ils ne dédaignent pas l'estime de l'étranger qui les aborde, leur référence est toujours la même : « Moin cé Franc Craïbe » disent-ils avec un sourire en langage créole, et s'ils croient saisir un signe d'incrédulité, ils ajoutent : « Mi cheveux moin » et les femmes montrent leurs longues tresses de cheveux lisses d'un noir presque bleu, signe indiscutable de leur noblesse ethnique.

Cependant on compte maintenant les familles de Francs Caraïbes et ils en éprouvent une secrète tristesse. Une bonne vieille à qui nous parlions d'une cinquantaine d'individus encore reconnaissables, reprit sur un ton de reproche : « Nous sommes plus que cela... ! Mais les autres sont des Bâtards » ! En fait, mis à part les enfants, sur les 4 ou 500 individus vivant sur la Réserve, une centaine — certains disent davantage — sont d'un type physique caractérisé et se réclament de la race.

Leur diminution se poursuit aujourd'hui. Ce n'est pas qu'ils soient stériles, bien au contraire ils ont facilement 5 et 6 enfants, et d'autre part leurs familles sont fondées, plus que chez les Créoles, sur le mariage et la fidélité réciproque — ils sont tous catholiques. Ainsi Bataca est un centre de peuplement actif : « on y fait en pile (beaucoup) Craïbes ». Mais la mortalité est élevée, surtout chez les enfants entre 1 et 3 ans par manque de nourriture substantielle, semble-t-il. L'hygiène la plus élémentaire est méconnue. Aux conseils de leur curé ils répondent avec docilité, mais n'en font qu'à leur tête. Quant aux adultes, ils ont accoutumé de se jeter dans l'eau froide des torrents, alors qu'ils reviennent en sueur de leurs champs ; de même au retour de la pêche, car ils ne supportent pas la saline desséchée sur leur corps presque nu. Souvent aussi, ils mangent, ayant chaud, des fruits tels que la banane qu'ils disent pourtant dangereuse dans cette circonstance. Il paraît que pneumonies ou autres maux de poitrine s'ensuivent dont ils meurent rapidement. Le médecin est loin. D'ailleurs ils se préoccupent peu de l'appeler. Les grands malades sont couchés dans un coin obscur de la case et l'on dépose près d'eux, à l'heure des repas, un *coui* plein de gros légumes et de piments comme en reçoivent les bien portants. Si la calabasse reste

pleine, c'est que la mort doit venir pensent-ils. Elle leur semble d'ailleurs une chose bien simple et ils s'y livrent avec une facilité qui étonne, sans fatalisme toutefois et après avoir appelé leur pasteur à leur chevet. Sans doute existe-t-il des remèdes *raziens* fondés sur les plantes de la forêt et dont une vieille tradition a conservé le secret. Mais les « anciens » qui les connaissent se font rares et l'on y recourt souvent trop tard. Néanmoins, passé peut-être un certain âge, ils peuvent vivre longtemps. On rencontre des vieillards qui ont laissé s'écouler les années avec une indifférence si parfaite qu'ils sont incapables de dire leur grand âge, et à une question pressante, ils répondent en hochant la tête : « 200 ou 300 ans ».

Une autre cause encore, et non des moindres, de la mortalité insolite signalée à l'instant, de même que d'une certaine déchéance parallèlement constatée et dont nous parlerons plus loin, réside dans les mariages consanguins réalisés dans un cercle de plus en plus étroit. Et ces gens en ont dès à présent, une vague conscience ; c'est ainsi qu'ils n'ont pas insisté sur le désir exprimé par eux-mêmes voici quelques années, de ne plus s'allier qu'entre Francs Caraïbes. Les dernières familles qui portent encore des caractères ethniques bien tranchés, ne sauraient tarder à disparaître et à être, comme ils disent, « créolisées ».

Le type physique et moral.

Lorsqu'on rencontre un Franc Caraïbe hors de sa Réserve parmi les Créoles de l'île, il semble un étranger venu d'un autre monde. Il est d'un type mongol si nettement accusé qu'un authentique Chinois débarqué à la Dominique et visitant Salibia vers 1870, déclara avoir retrouvé sa race et ne plus la quitter. Nous tenons ces détails de sa fille qu'on ne saurait d'ailleurs distinguer des Caraïbes parmi lesquels elle vit.

Bien qu'on ne puisse garantir la pureté du type chez les Francs Caraïbes étant données leurs coutumes matrimoniales, ils ont conservé toutefois la valeur d'un échantillon humain. Voici ce qui nous a frappé dans leur aspect. Ils sont de petite taille que l'on peut estimer entre 1 m. 60 et 1 m. 65 — les femmes sont plus petites encore et plutôt grasses. Les épaules sont étroites, les jambes sont courtes comme il arrive souvent chez les populations vivant de la mer. Au contraire des Créoles, leurs gestes sont rapides, précis, et de leur ensemble résulte une impression d'adresse et de vigueur chez des êtres à la fois musclés et nerveux. La peau est tantôt d'un blanc jaunâtre, tantôt d'un brun rougeâtre. Le front un peu étroit est cependant assez élevé, les pommettes sont saillantes et larges, la base de la mâchoire est également large. Les yeux

sont bridés et souvent relevés aux extrémités extérieures par l'effet, semble-t-il, du développement des pommettes. L'iris est noir ou marron. Le nez est moyen, la bouche et le menton finement dessinés. De profil, les pommettes s'accusent encore nettement. Les cheveux noirs sont lisses et longs, le crâne est rond et la tête assez forte. La physionomie agréable et souvent intelligente, est remarquable par le regard direct et intense des petits yeux brillants dont l'expression n'est pas facile à déchiffrer.

Vers 1890, on portait ce jugement sur les Caraïbes : « Sauvages timides et réservés de paroles se sauvant à l'approche d'un étranger »¹. Aujourd'hui, ils sont encore peu prodigues de paroles, et notre arrivée a jeté la panique dans certaines cases. Le sentiment de l'impuissance où ils se trouvent réduits, les domine. Mais à les fréquenter un peu, le fond de leur caractère apparaît excessif, la discussion les anime facilement et s'ils boivent — contrairement aux Noirs, il faut très peu pour les enivrer — ils se querellent facilement et deviennent redoutables ; les femmes le savent et s'éclipsent alors quelques heures ; elles sont par ailleurs très soumises à leurs maris.

Ils rêvent, assis près de leurs cases, avec mélancolie. Leur conversation est coupée de longs silences cependant que par des regards expressifs ils suppléent à leur laconisme. Ils sont d'ailleurs méfiants, et si, pour la plupart aujourd'hui, ils reçoivent volontiers la visite des Blancs, ils n'aiment pas se livrer et connaissent l'art de décourager les questions. Si cela résulte d'une disposition atavique, c'est encore l'effet de ce qu'ils ont souffert. Ils se sentent seulement tolérés sur une terre où ils furent les maîtres. Il y a peu d'années, deux d'entre eux furent tués par des policiers créoles, pour une affaire de contrebande qui est restée obscure, et ils ont d'ailleurs montré en cette triste occasion qu'ils n'étaient plus des sauvages. Ils reçurent, d'autre part, la visite de certains étrangers qui emmenèrent des filles de leur race ; ils furent prévenus, et même par voie officielle, d'avoir à se garder. Certaines mesures, telles récemment la déposition de leur chef et l'installation chez eux de policiers créoles, les rendent jaloux de l'indépendance et du petit coin de terre qui leur restent.

Ils ne veulent pas que le gouvernement s'occupe de leurs affaires : ils ont refusé l'offre d'une station chez eux du service des transports côtiers ; ils n'acceptent les graines qui leur sont offertes que de la main de leur curé,

1. *Conditions in the Carib Reserve and the disturbance of 19th september 1930, Dominica*. Report of a Commission appointed by His Excellency the Governor of the Leeward Islands, July, 1931.

car ils accordent confiance à qui longuement l'a méritée ; ils s'ouvrent alors à la sympathie, disent leurs peines, deviennent familiers à leur façon toujours réservée. En quittant la Réserve, nous fûmes surpris de remarquer parmi ceux qui nous escortaient, un jeune homme d'un type ethnique très pur qui nous avait accompagné dans nos randonnées ; il marchait derrière notre monture conservant son air sévère et même dur, restant silencieux comme il l'avait toujours été. Mais ce fut lui qui vint le plus loin, il s'arrêta au sommet d'un morne et demeura longtemps immobile tant que son regard perçant put nous suivre. La taciturnité des Caraïbes et un esprit vindicatif qui était jadis chez eux, une vertu guerrière, ont donné injustement à certains, l'impression qu'ils étaient sournois et hypocrites. D'ailleurs dans toutes les races, la dissimulation est la défense nécessaire des faibles. On les a dit encore sans intelligence ; une connaissance plus exacte rejette ce jugement sommaire mais ils sont, au contraire des Noirs, peu perméables aux idées qui leur viennent de l'extérieur. Ils furent longtemps d'une indifférence souveraine devant la civilisation de l'Europe. Sans doute y a-t-il là l'effet d'une paresse atavique, mais cette attitude d'une race qui a mieux compris les luttes et les surprises de l'aventure que le bien-être et la richesse des civilisés, n'est pas, semble-t-il, sans grandeur.

Il serait injuste néanmoins de ne pas signaler qu'ils deviennent aujourd'hui curieux de nouveautés. C'est une tardive et lente évolution causée par des relations commerciales qui les conduisent jusqu'à Roseau, et surtout, par la création d'une école. Celle-ci fut, croyons-nous, installée à Salibia par le Père Challet voici plus d'un quart de siècle ; elle est dirigée actuellement par un instituteur de la Colonie. 130 ou 140 enfants la fréquentent, parmi lesquels les filles, de l'avis général, se montrent plus intelligentes et plus studieuses que les garçons. D'aucuns vont poursuivre leur instruction à la capitale de la Colonie, mais le vernis et le brevet qu'ils en rapportent, semblent entraîner pour eux la mésestime de la terre et même du travail manuel. 5 ou 6 jeunes hommes soucieux de mieux être, s'embarquent chaque année pour les îles voisines notamment pour la Guadeloupe, Marie Galante et la Martinique, à la recherche de quelque gain, et s'y emploient un certain temps, souvent comme scieurs de long ; après quoi ils reviennent ordinairement parmi les leurs. Le brusque changement de milieu ne leur est d'ailleurs pas toujours favorable moralement.

Ainsi les Caraïbes semblent désireux d'éducation et susceptibles d'assimilation. Mais ils acceptent trop tard des avantages qui leur sont depuis longtemps offerts. Ils sont trop restés à l'écart, privés d'une part des conditions d'expansion qui avaient été celles de leur race, et d'autre

part, des nouveaux moyens de progrès apportés par la colonisation. Ils ont végété et se sont amoindris dans la misère. Aujourd'hui le mélange des sangs, auquel de toute façon ils n'auraient probablement pas échappé, s'impose avec plus d'urgence à cause de leur petit nombre et hâte une disparition qui sera bientôt presque totale. En effet, étant donné le nombre des Noirs et la force de leur sang, les Caraïbes ne laisseront du point de vue ethnique, que des traces difficiles à discerner croyons-nous.

II. — LA VIE RELIGIEUSE.

Le facteur qui a le plus contribué à apprivoiser les Caraïbes est sans doute leur évangélisation. Ils se sont tous convertis au catholicisme. Ce résultat fut pénible et tardif, et seulement appréciable dans la seconde moitié du siècle dernier, à la suite des efforts du Père de Lettré, curé de Vieille Case vers 1870. Ce missionnaire français est la plus haute autorité morale qui soit aujourd'hui reconnue par les Caraïbes et par les Créoles de la côte nord-est de l'île. Ces derniers volontiers bavards, sont prêts à conter, outre ses travaux de pionnier, les prodiges de celui qu'ils considèrent comme un thaumaturge : l'aventure d'un moulin qui refuse de tourner un Jeudi Saint, le passage extraordinaire d'une rivière ; de sorte que l'on souhaiterait voir fixée par l'histoire, avant qu'elle n'entre dans la légende, cette figure si curieuse. Les Caraïbes moins loquaces, ajoutent cependant tenir de leurs parents que c'était le « Père des Caraïbes », « un bel Père, grand, fort et bon ». Ils sont heureux de vous présenter tel vieillard, par exemple « Monché » (Monsieur) Fanfan qui a plus de 70 ans, baptisé par le Père de Lettré à la Rivière Gaulette ou Saracoua. Ils disent encore que pour venir de Vieille Case dans le Nord de l'île, par des pistes très pénibles, ce missionnaire ôtait ses chaussures et prenait un bâton, n'acceptant pas de monture pour ressembler au Sauveteur. Il avait construit à la Rivière Gaulette une petite chapelle en feuilles de « yataou », sorte de petit cocotier dont les grappes sont peu comestibles ; tout auprès il avait ménagé un cimetière.

C'est avec le même matériau que, plus tard, le Père Challet construisit une chapelle école à Salibia. La première église en dur fut commencée en 1912 au même endroit, par le Père Jean Barreau, missionnaire français, à qui nous sommes d'ailleurs redevable d'avoir visité la Réserve. En 1916, la charpente était dressée et les murailles s'élevaient à hauteur des fenêtres quand un cyclone renversa le travail, épargnant seulement une partie de la maçonnerie. En 1918, le Père décide de recommencer, mais les Caraïbes en face de l'effort montrent peu d'enthousiasme. Ce-

pendant une coïncidence étonnante ayant frappé leur imagination, ils accourent et l'édifice s'achève, malgré qu'on ne dispose que d'un maçon qualifié et d'un moule à ciment. En 1930, un nouveau cyclone le renverse à l'exception du chœur. L'infatigable constructeur qui met la main à la pâte et malgré des moyens rudimentaires compte à son actif 3 églises et 3 écoles tant à Salibia qu'à La Soie, répare encore une fois le désastre. L'église est consacrée à N.-D. de Lourdes et la paroisse prend le nom de « Sainte-Marie des Caraïbes ». Le presbytère est une petite case créole en planches sur pilotis, revêtue et couverte d'aissantes ; il comporte une salle et deux chambres étroites où les lits se composent de trois planches sur un châssis. Sur une table, le registre officiel des mariages et le registre diocésain des baptêmes voisinent. Enfin le cimetière enclôt tout près, au bord de la mer, de petits tertres ceints de coquilles marines et sur les croix pourrissantes, on peut lire des noms caraïbes doux à prononcer.

Depuis un quart de siècle, tous les quatrièmes samedis du mois, le P. Barreau qui réside à La Soie où il est curé d'une paroisse créole, charge son âne d'objets du culte et de provisions, enfourche son petit cheval et durant 4 ou 5 heures, chemine vers Salibia, lâchant les rênes de sa bête, se confiant à son instinct, dans les passages dangereux. Nous l'avons accompagné dans ce voyage. Son arrivée fut saluée affectueusement par les Caraïbes. Le Dimanche matin, le son grêle et inefficace d'une petite cloche appela à l'office. Mais déjà avertis par le soleil, les fidèles, au loin dispersés, avaient pris les pistes sinueuses, leurs paniers de provisions sur la tête. Ils arrivèrent à plus de 200 autour de l'église, correctement vêtus, les femmes s'étant parées à la mode créole autant que leur pauvreté le leur avait permis. Étaient restés chez eux seulement ceux qui manquaient de vêtements ou de souliers et qu'on ne verrait qu'aux offices tardifs lorsque l'obscurité cacherait leur misère. Durant la messe, la foule sérieuse et attentive emplissait le vaisseau de l'église et dehors aux fenêtres, des têtes apparaissaient encore. Un groupe modula lentement le plain-chant. Les voix cristallines et pures, s'élevaient comme une prière et comme une plainte. L'Épître et l'Évangile furent lus en anglais, la prédication fut faite en patois français, le langage courant. Une centaine de fidèles reçurent la communion. Enfin le chapelet et les litanies furent récités en français que, dit-on, les Caraïbes entendent mieux que les Créoles. Après l'office, on pouvait les voir installés à l'ombre des cocotiers : hommes et femmes fumaient en silence ou prenaient leur repas. Puis ce furent les Vêpres et le Salut au cours duquel un chant à deux voix fut réussi avec facilité. Pendant la journée, le Père reçut maintes visites et de menus cadeaux : deux œufs dans un petit panier

fabriqué pour les contenir, un morceau de poisson fumé enveloppé dans une feuille de bananier. Des baptêmes furent célébrés, et à cette occasion des compliments adressés. La proportion des enfants nés d'unions légitimes est plus forte sur la Réserve que chez les Créoles qui se soumettent plus difficilement à la discipline du mariage, bien qu'ils soient ordinairement fidèles à leur conjoint dans le concubinage. Des corvées pour l'entretien de l'église furent demandées et généreusement acceptées. Le lundi, après avoir vu des malades, le Père retourna à La Soie. Il ne reviendra, en dehors de ses visites mensuelles, que pour confesser et extrémiser les mourants.

Les Caraïbes procèdent eux-mêmes à l'enterrement des leurs. Après avoir lavé le cadavre dans un « canot », sorte de baignoire taillée dans un tronc d'arbre, ils le couchent dans son cercueil et le portent en cortège jusqu'à l'église en récitant à haute voix leur chapelet. La cérémonie terminée, ils vont se baigner ; c'est pour ôter la sueur, disent-ils. Huit jours plus tard, ils se réuniront à nouveau dans la « caye » (case) du mort pour y prier, chanter des cantiques et boire un « ti rhum ». Les « rhades » (hardes) du défunt, à défaut des enfants, reviennent à ceux qui ont lavé le corps.

En abandonnant leur religion, les Caraïbes ont perdu l'essentiel de leurs superstitions. Toutefois leur mentalité les porte encore à certaines croyances sans originalité d'ailleurs, et qu'on retrouve identiques chez les Créoles. C'est ainsi qu'ils redoutent des esprits malfaisants totalement ou partiellement invisibles et qui semblent s'attacher à certaines cases. Celles-ci doivent alors être bénites et ils importunent leur curé à cette fin. Un veuf nous a raconté comment sa femme qu'il croyait morte de quelque « quimbois » (recette de sorcier), avait été enterrée avec un bâton afin qu'elle puisse exercer vengeance outre-tombe. Il existe encore en effet quelques pratiques de sorcellerie à toutes fins. Elles consistent surtout en formules secrètes prescrivant des substances efficaces, plantes médicinales ou poisons, mêlées à des matières dont le choix est fantaisiste. Les « quimbois » des Caraïbes ne nous ont pas paru différents de ceux des Créoles ; comme ces derniers, ils semblent résulter de la rencontre et de l'association de recettes africaines, européennes et indiennes. Bien que d'ordinaire, les « quimboiseurs » n'aiment pas les indiscrets, et pour cause, on peut en rencontrer qui, pour un pourboire, sont prêts à quelques représentations où la réalité est très exagérée. Leur contact avec le monde civilisé les a délivrés de scrupules sur ce point, et ils ont perdu ce respect de leurs coutumes et traditions qui les a longtemps rendus réfractaires à toute alliance avec les colons.

III. — LA SITUATION POLITIQUE.

On sait quelle résistance les Caraïbes opposèrent aux Européens lors de la colonisation des Petites Antilles, et comment en 1748, lors du traité d'Aix-la-Chapelle, les puissances intéressées n'osèrent disposer encore de la Dominique. Toutefois, en 1783, l'Angleterre s'installe dans l'île. Les indigènes affaiblis tolèrent la présence des colons et se retirent dans les montagnes du Nord-Est et sur la côte de la Capesterre¹. Celle-ci fut dans toutes les îles, leur dernier refuge parce que baignée par une mer agitée, moins abordable, elle offrait une garantie de sécurité. C'est ce peuplement, cette occupation paisible généreusement respectée par les Anglais comme à la suite d'un accord tacite, qui est à l'origine de la Réserve actuelle.

Contraints d'abandonner leurs anciennes conditions d'existence vagabonde et conquérante, les Caraïbes, qui néanmoins restaient étrangers au nouveau rythme de la vie dans les Îles, végétaient depuis longtemps et se trouvaient réduits à un petit nombre quand leur conversion religieuse établit des rapports faciles entre eux et les Créoles. C'est alors, vraisemblablement vers la fin du siècle dernier, que ceux-ci manifestèrent la tendance d'envahir pacifiquement le pays occupé par les Caraïbes, si bien qu'en 1903 le Gouvernement crut devoir les en expulser et délimiter la Réserve. Par la même occasion on l'agrandit, et de 300 acres qui en restaient on l'étendit à 3.700 acres². On choisit comme frontière : au Nord la Rivière Bigluva, à l'Ouest un segment de la Rivière Pagoua, au Sud la Rivière Cayou.

On isolait ainsi une bande de côte élevée, très accidentée, composée d'une épaisse couche de tuf ocré presque rouge et qui forme une série de promontoires séparés par de profondes vallées où les pentes atteignent 25 pour 100. Le climat y est frais et humide ; parce que bordant l'océan, cette terre reçoit directement les alizés chargés de pluie et de saline. Ces vents ont courbé et comme fauché à faible hauteur la végétation des falaises. Le sol fertile et profond, nourrit de jeunes futaies vives et denses où apparaît çà et là la corne grise d'un toit de case. Sur les contreforts des montagnes de l'intérieur de l'île, s'étend l'épais et sombre manteau d'une forêt.

Le Gouvernement anglais n'exerça pas de contraintes pour autant,

1. Capesterre : moitié orientale de l'île.

2. Cf. *Conditions in the Carib Reserve*.... Déjà cité.

mais respecta les us et coutumes des Caraïbes auxquels ne fut guère demandé que l'entretien de la route qui passe chez eux, ou la taxe correspondante ; par ailleurs ils ne payent pas d'impôts, même sur la fabrication des canots. Dans leur Réserve, ils vivent en bonne intelligence, bien que la propriété du sol soit commune. En effet leur mentalité au sujet de l'économie agricole en est encore si l'on peut dire, à l'âge de la communauté patriarcale. Partout où la terre porte les fruits du travail, elle est réservée jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement récoltés, à moins d'une permission accordée volontiers quand le champ a été abandonné. Il ne s'élève que de rares contestations sur ce point et les vols sont exceptionnels. Ainsi plantent-ils leurs « jardins » où il leur plaît et changent-ils volontiers de séjour. Poussés par une crainte superstitieuse ou par la mélancolie, ils déménagent emportant leur case après l'avoir démontée. Cependant si celle-ci est lourde, ils la font parfois rouler sur des rondins aidés de leurs voisins et chantant une mélodie ; ils régalaient ensuite d'un peu de rhum.

Encore récemment, ils choisissaient leur chef parmi les Francs Caraïbes ; l'élection était sanctionnée par le Gouverneur et l'Évêque de la Dominique. L'avant-dernier, un certain Corriette aujourd'hui défunt, reçut les honneurs d'une investiture officielle à l'occasion de laquelle le Gouvernement lui offrit une écharpe et un sceptre. Dans le Sud de la Réserve, on peut voir dans la case qu'il habita, une photographie datée de Salibia le 22 juillet 1916, commémorant l'événement. Ce chef y apparaît vêtu d'une redingote et arborant ses attributs ; en grosses lettres se détache sur son écharpe : « Chief of the Caribs ». Fort brave homme, Corriette eut cependant mille difficultés et dut donner sa démission : ses sujets lui reprochaient d'avoir épousé une Africaine d'allures « princières » dont ils ne pouvaient supporter l'autorité. On se trouve ici en face du problème de la préséance des races et des sangs que l'on ne comprend bien que sur place.

Jolly John Thomas fut le successeur de Corriette, mais il fut déposé par les autorités anglaises à la suite de diverses contestations et surtout du conflit du 19 septembre 1930. La police créole pénétra alors dans la Réserve sur un soupçon de contrebande de rhum et de tabac dont le bien-fondé ne semble pas avoir été établi nettement. Elle voulut procéder à des arrestations et à la confiscation de denrées. Les Caraïbes s'opposèrent à tort à ce qu'on emportât quoi que ce fût et, ramassant des pierres et des bâtons, ils menacèrent. Deux d'entre eux furent alors tués au revolver et deux autres blessés. Une effervescence s'ensuivit qui fut calmée par l'apparition de nuit d'un navire de guerre de Sa Majesté promenant sur

la Réserve les feux de ses projecteurs : tous les Caraïbes disparurent dans les bois où ils demeurèrent plusieurs jours. Sans insister sur les faits, signalons que d'après le rapport de la commission chargée d'éclaircir cette tragédie¹, les procédés de la police créole furent pour le moins maladroits, et qu'après l'événement, ils comportèrent des brimades. Il y a là, semble-t-il, une affaire de police compliquée par la rencontre de deux races. Quant au Gouvernement de la Colonie, il se montra parfaitement libéral et impartial. Qu'il nous soit permis, en terminant sur ce sujet que nous n'avons pas qualité pour apprécier davantage, de regretter la suppression du chef caraïbe et surtout l'inutile installation sur la Réserve de policiers créoles, enfin, de rappeler que le rapport mentionné plus haut propose avec sagesse la nomination d'un officier du Gouvernement chargé des Caraïbes qui prendrait conseil auprès de leur chef.

Cependant Jolly John Thomas est encore salué du titre de chef, même par son épouse, et le rythme de la vie se poursuit comme par le passé sur la Réserve dans la libre exploitation du sol et en particulier de celui de la forêt où se plantent les jardins.

IV. — L'EXPLOITATION DE LA FORÊT.

1. — La cueillette et la chasse.

Une forêt dense couvre les contreforts des montagnes situées dans la partie occidentale de la Réserve. Elle est exploitée d'une façon traditionnelle par une culture primitive à ses abords, par la cueillette et la chasse à l'intérieur. Bien que son produit ne soit pas d'une importance très appréciable, la chasse plaît singulièrement aux Caraïbes. Ils partent précédés de leurs chiens impatients, le coutelas à la main et sur le dos une hotte, la *djola*, où sont quelques provisions ; ils entrent dans la forêt et dépassent la zone des défrichés et des « jardins » où les abatis noircis par le feu, se mêlent aux légumes tendres des cultures. Ils pénètrent sous le sombre couvert des grands bois encore intouchés, où ne s'ouvre çà et là qu'une étroite clairière sur laquelle plane le « mal fini » ou « mansfenil » qui semble avoir été considéré jadis par les Caraïbes comme le vivant symbole de leur courage sans doute pour ses qualités d'oiseau de proie².

1. Cf. *Conditions in the Carib Reserve...*

2. Cf. Relations du R. P. BRETON, publiées par l'abbé RENNARD. *Les Caraïbes. La Guadeloupe (1635-1656)*. Paris, G. Ficker, 1929, p. 66.

La piste monte sans cesse et l'on goûte bientôt le plaisir d'une enveloppante fraîcheur. Le silence solennel n'est troublé que par le bruit de brindilles qui se brisent sous les pas ou par la chute rare et bruyante d'un grand arbre sauvage, mort debout, qui éveille d'étranges échos et suspend un instant la course des êtres parcourant la forêt. La piste disparaît ensuite et c'est bientôt un pêle-mêle de troncs énormes et de branches enchevêtrées, de lianes qui barrent le passage et qu'il faut franchir. Quand il couche en travers d'une ravine son grand fût, l'arbre mort forme un pont, mais à demi rongé ou pourri, il craque sous les pieds. Les termites et mille autres bestioles travaillent dans le bois sec et nettoient la forêt. L'étranger ne peut qu'admirer la beauté de la végétation qui s'étend d'ailleurs sur tout l'intérieur de l'île ; elle est unique dans les Petites Antilles car au XVIII^e siècle, époque des grands défrichements, les Caraïbes interdisaient encore l'entrée de ces bois.

Des gommiers (*Dacryodes hexandra*) élèvent droit leur tronc géant où l'on creuse des pirogues, offrent leurs branches inflammables pour la fabrication des torches, et de leurs blessures laissent couler de l'encens. Les palmistes (*Oreodoxa oleracea*) que l'on rencontre par groupes, portent au sommet de leurs stipes élancés, sous la couronne de leurs palmes, le chou désiré du voyageur. Avec son coutelas, le Caraïbe entame à hauteur de la main, le tronc tendre de l'arbre qui gémit et s'abat ; il n'emportera qu'un cylindre blanc de jeunes feuilles non écloses dont le goût est d'amande et qui rafraîchissent la bouche. Avec ce dédain de l'arbre propre au primitif qui ne plante guère et que la forêt a toujours gêné, il enlève parfois en quelques coups adroits, un morceau de chou gros comme le pouce de tout jeunes pieds qui demeurent debout mais sèchent bientôt. Il ne restera plus tard que des souches vermoulues qu'un coup de pied réduit en poudre. La forêt offre encore des herbages, des racines comestibles, tels les « choux » sauvages (*Xanthosoma sagitifolium*, etc.) et les ignames (*Dioscorea altissima*) dont le feuillage escalade les troncs d'arbres, enfin des plantes pharmaceutiques qui sont récoltées avec soin.

Ce faisant, la chasse n'est pas négligée. Les chiens, d'abord affairés, vont bientôt la langue pendante. Les Caraïbes les excitent de la voix et les suivent sur les pistes d'agoutis bientôt traqués dans les souches d'arbres où ils se réfugient. C'est là, avec l'iguane, grand lézard vert qui se glisse timidement dans le feuillage, l'un des meilleurs gibiers de la forêt. La tête levée, les chiens aboient encore après le manico, marsupial grimpeur dont la chair est moins appréciée. Enfin il existe des bandes de « cochons marrons » qui proviennent sans doute des peuplements de porcs créés dans les Antilles au XVI^e siècle par les Espagnols afin de ravitailler leurs vaisseaux. Derrière leurs chiens, les chasseurs suivent

prudemment les sentes reliant aux bauges les trous boueux où ce gibier se baigne. S'il s'agit de grosses pièces à capturer, on se rassemble en s'appelant par des sifflements ou des cris très doux qui n'éveillent pas d'échos, et l'on creuse sur un passage fréquenté une fosse hérissée de pieux effilés. Les grives et les perroquets gras à point après la période des nids, étaient tirés naguère encore à coups de flèches, et l'on se souvient du chef Francis Auguste dont l'arc ne manquait pas une grive voici

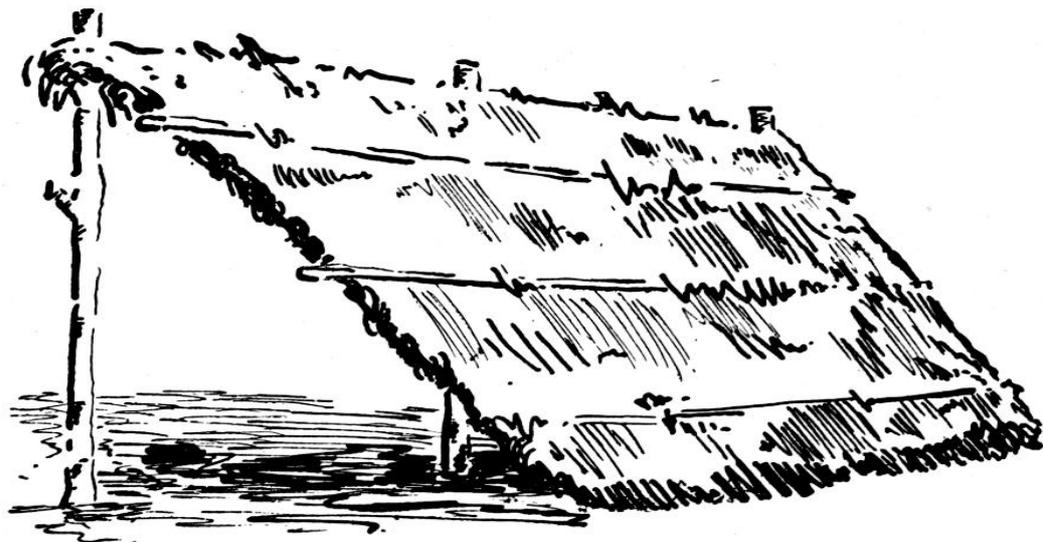


Fig. 24. — Ajoupa caraïbe.

seulement 30 ans. Aujourd'hui on se contente de tendre auprès des cases, des baguettes engluées.

La forêt dominicaine n'est pas hantée de serpents venimeux comme celle de la Martinique. Elle cache néanmoins de petits boas gris ou noirs appelés « têtes chiens », dont les plus forts seraient craints, dit-on, par l'homme désarmé ; ils ne sont pas si sauvages qu'ils ne viennent près des habitations manger les rats et les volailles. On rencontre encore des couleuvres inoffensives aux attitudes gracieuses et menaçantes, superbement vêtues d'une peau noire tachetée de jaune par exemple ; les plus grosses ont la réputation de mordre et même d'enlever le morceau ; il y en a de plus petites que l'on nomme *couresses* et qui s'enroulent comme de froids anneaux autour du poignet de qui les retient. On ne trouve pas de scorpions dangereux. Bref, ces bois sombres et sauvages sont accueillants et sûrs.

Quand ils décident de passer la nuit en forêt, les Caraïbes ont vite fait de dresser un abri et d'allumer du feu. Leur ajoupa (fig. 24) se compose d'une

claire couverte de feuilles et dont une extrémité repose sur le sol tandis que l'autre est élevée sur des poteaux du côté opposé aux vents du Nord-Est. Ils utilisent de préférence les feuilles de *cachibou* ou de « z'ailes mouches » dans les pétioles desquelles ils font des encoches afin de les accrocher à des gaulettes disposées transversalement sur la claire. Ils accumulent 4 ou 5 épaisseurs de feuillage. La charpente est fixée avec des lianes, surtout des lianes *mibi* (*Stigmatophyllum convolvulifolium*). Le feu est souvent obtenu sans allumettes en frottant contre un silex une lime achetée à Roseau et en semant ainsi des étincelles sur du bois pourri et bien sec.

Le plus souvent, les chasseurs retournent à leur case vers la fin de la journée, la *djola* chargée de gibier et du produit de leur cueillette, conservant leur pas élastique, utilisant de leurs pieds nus les moindres accidents du sol et s'accrochant aux lianes pour descendre les pentes humides et glissantes. En traversant la rivière Pagoua, ils se baignent et rejoignent ceux d'entre eux qui reviennent des « jardins ».

2. — La culture.

En effet les Caraïbes doivent planter pour vivre, et c'est là, avec la pêche, leur souci principal. Ils cultivent ainsi les hauteurs boisées, aux abords de la forêt où les pluies sont plus régulières. Parfois 6 ou 8 km. séparent leur case de leur « jardin ». On les voit partir le matin en file indienne sur une piste étroite ; ils vont d'un pas rapide, chargés d'outils, de hottes et de paniers, échangeant parfois une plaisanterie à laquelle les femmes répondent par des rires qu'elles achèvent d'un cri aigu et doux, car elles accompagnent les hommes et prendront leur part des travaux de la terre. Ceux-ci sont divers. Le Caraïbe ne plantant guère plus de 3 ans à la même place, abat sans cesse le bois de la forêt ou la végétation de taillis qui a recouvert d'anciens jardins. Les troncs sont coupés à hauteur de la main, souvent avec l'aide des voisins et au rythme de chants anciens. C'est alors une fête qui se terminera par un repas à l'occasion duquel une bête sera tuée. Quand l'abatis est sec, le cultivateur vient y mettre le feu, de préférence sous le vent, puis impassible et patient, il surveille ce « boucan » qui peut durer 8 ou 15 jours. Les bambous et le « bois canon » (*Cecropia obtusa* et *Calotropis procera*) explosent à la flamme avec le bruit d'une fusillade, le sol brûlé se couvre de cendres fécondantes ; habilement conduit, le feu entame les gros fûts d'arbres qu'il ne peut consumer ou s'attaque à la base d'un géant épargné par la hache. Bientôt le champ est prêt. Dans l'encombrement des troncs à demi calcinés, entre les souches qui dressent des moignons noircis à

deux ou trois pieds de haut, des trous étroits sont creusés avec la *louchette* ou le *picoua* (louchet et pic), et l'on plante. La surface cultivée correspondra souvent au minimum indispensable à l'entretien d'une famille c'est-à-dire un acre, en un ou plusieurs lots. Cependant certains sont plus actifs : « Monché » Jimmi avait 5 jardins d'un acre environ.

Le légume le plus consommé est le « chou » des Iles, forte racine poussant à la base d'un bouquet de larges feuilles décoratives dont le parfum dans l'humidité du matin, rappelle celui du chou véritable. On plante surtout le « chou Dachine » (*Colocasia antiquorum*), mais aussi d'autres espèces des plus variées, tels les « choux Bouton », les « choux Ruban », les « choux Dianne », les « choux Tobie », les « choux Tania », les « choux Balisier », les « choux Mouchasse », les « choux Sainte-Lucie » (*Xanthosoma* sp.). Les ignames (*Dioscorea* sp.) aux racines nutritives atteignant parfois 1 mètre de longueur sont aussi beaucoup cultivées, ainsi l'« igname jaune », l'« igname cent livres », l'« igname Caplaou », l'« igname Saint-Martin », l'« igname Poto » ; des rames de 2 mètres retiennent leur liane épaisse et forment dans les jardins des colonnes de verdure. En général, le travail étant réduit au minimum, le cultivateur se contente d'extraire les tubercules comestibles en laissant dans le sol les plants producteurs jusqu'à épuisement. Signalons enfin la culture du bananier, du « Pois d'Angole », importé probablement d'Angola et si peu exigeant qu'il fut appelé par les Espagnols le « légume du fainéant », de la patate (*Ipomoea batatas*), du manioc (*Manihot utilissima*), d'un peu de pistaches (*Arachis hypogaea*), de quelques touffes de canne à sucre et, pendant la saison sèche, des choux d'Europe. Les Caraïbes ne sont pas enclins à planter des arbres ; ceux-ci pousseront au hasard d'un fruit tombé, d'un noyau jeté : « c'est Dieu qui plante l'arbre », disent-ils. Toutefois ils entretiennent quelques cacaoyers, citronniers, caféiers, manguiers (*Mangifera indica*), papayers (*Carica papaya*), avocatiers (*Persea gratissima*), orangers, canneliers, corossoliers (*Anona muricata*), et des arbres à pain (*Artocarpus incisa*) dont l'espèce fut importée de Taïti vers la fin du XVIII^e siècle et qui sont la providence des pauvres gens pendant l'hivernage, de juillet à novembre. En somme, l'économie agricole des Caraïbes suppose une population peu dense ; rudimentaire et peu productive, elle est conforme à leur mentalité plus portée à comprendre la cueillette que la culture, comme aussi à leur peu de prévoyance si bien qu'ils hésiteront à mettre en terre un plant pouvant se consommer de suite, par exemple une noix de coco, une tige de canne à sucre.

Après trois ans de culture, le jardin est ordinairement rendu à la propriété commune et abandonné. La brousse l'envahit, elle ensevelit dans sa verdure les grands troncs d'arbres qui achèvent de pourrir. Néanmoins s'il

y reste des arbres domestiques, les produits n'en seront cueillis qu'avec la permission de l'ancien propriétaire. En effet celui-ci garde des droits sur les vestiges appréciables de son travail.

Au soir de leur journée, les cultivateurs qui n'ont que bien rarement dressé un ajoupa sur les jardins pour y passer la nuit, reprennent le chemin des cases d'un pas toujours agile ; les hommes portent les légumes dans leurs hottes, les femmes dans de larges corbeilles placées en équilibre sur la tête. Bientôt derrière eux, leurs défrichés apparaissent ainsi que de minuscules clairières dans l'épaisseur des bois.

V. — L'ÉLEVAGE ET LA CULTURE AUTOUR DE LA CASE.

De retour à leur case au coucher du soleil, les Caraïbes prennent soin de leur petit élevage. Des porcs errent çà et là en quête de débris, attendant la pitance assurée, après quoi ils iront souvent s'étendre avec les chiens entre les pilotis qui soutiennent la case. Des cabris inquiétés par l'obscurité envahissante, chevrotent au bout d'une corde sur un talus. Quelques volailles picorent que guettent les « têtes chiens ». Il y a fort peu de clapiers car, paraît-il, les petits animaux de basse-cour sont trop facilement mis à cuire dans le « canari » (marmite). De rares chevaux et quelques vaches vivent sur la Réserve. On y trouve aussi des ruches ; elles consistent en caisses placées sur des piquets d'environ 1 m. 60 afin qu'elles échappent aux hautes herbes et à l'humidité du sol ; des feuilles de latanier maintenues par une pierre, les protègent de la pluie et du soleil. Armé d'un bouchon de paille fumant, l'apiculteur sonde les gâteaux de cire avec une baguette afin de voir s'il s'y colle du miel à recueillir.

Enfin, pendant la période sèche du Carême, le Caraïbe arrose avant la nuit, un tout petit jardin qu'il entretient souvent près de sa case et qu'il a soigneusement entouré d'un perchis ou d'une barrière en lattes de bambou. Des « pois » c'est-à-dire des légumineuses dont les graines sont comestibles, de la canne à sucre, des légumes d'Europe, des condiments et des simples, y croissent sans beaucoup d'ordre, mêlés à des pieds de piments doublement entourés et protégés contre les volailles. On est surpris de constater le petit nombre d'arbres domestiques qui garnissent les seuils. Il semble qu'on soit peu soucieux de planter pour enrichir un sol auquel on ne s'est pas attaché et qu'on aura peut-être bientôt abandonné. Cependant on rencontre çà et là autour des cases, des peuplements de « bois d'Inde » ou *acoucoua* (*Amomis caryophyllata*) dont les produits furent un temps source de profit.

VI. — L'HABITATION.

1. — La case créole.

Néanmoins l'habitat doit être plus stable qu'il ne l'était naguère parce que nombre de cases d'un modèle plus confortable, sont plus lourdes et moins faciles à transporter. La plupart des Caraïbes habitent en effet la case créole de la Dominique qu'ils ont commencé d'adopter voici 40 ou 50 ans. Elle est particulièrement bien construite et nettement supérieure dans l'ensemble aux cases paysannes martiniquaises. C'est que le bois abonde dans l'intérieur de l'île de la Dominique que la résistance des Caraïbes a mis à l'abri des défrichements. Cette demeure est toute de bois et élevée sur pilotis, ce qui est exceptionnel à la Martinique. Elle comporte un plancher, des parois en planches souvent revêtues de tuiles de bois, ou aissantes et ajourées de deux ou trois petites baies munies d'un volet à un seul battant. L'intérieur des plus grandes qui ont environ 5 mètres de longueur sur 3 de largeur, est divisé en deux pièces ; on en rencontre d'autres dont la surface n'est que de la moitié. Le toit d'aisantes à deux pans inclinés de 45° environ, recouvre sans l'intermédiaire de plafond, les pièces où l'on accède par deux ou trois marches de bois.

Les aissantes sont un matériau étanche, frais et durable, l'un de ceux qui résistent le mieux aux coups de vent. On les taille dans le bois « Maboué », le « Cacomier », le « bois lézard » (*Vitex divaricata*), le bois « pipiri », le « laurier » (*Nectandra coriacea* et *Podocarpus salicifolius*), le « bois rivière ». Elles sont toujours de facture soignée et donnent aux demeures un aspect squameux et une teinte gris clair agréables. Des pilots élèvent la case d'environ 50 cm. C'est un maximum qu'on avait naguère dépassé. Or le cyclone de 1916 enleva nombre de cases les projetant à distance. A l'exemple du Père Barreau, on diminua la hauteur des pilotis et lors du cyclone de 1930, on constata le bien-fondé de cette précaution. Cependant ce système de construction protège efficacement la case contre l'humidité intense qui résulte des pluies de l'hivernage. Les pilots sont de rondins en « bois cassave » et en bois « Tanwouaï » qui conservent longtemps leur verdeur ; ils tentent même de pousser des branches qui envelopperaient l'habitation si elles n'étaient coupées. On cloue parfois contre eux un barrage de gaulettes afin que les porcs ne pénètrent pas sous la case. Pour transporter celle-ci, il suffit de couper les poteaux de soutènement auxquels on substitue des rouleaux ; le voisinage étant réuni, on s'attelle à des cordes en chantant.

La demeure créole dominicaine s'agrémenté souvent d'un auvent recouvrant un balcon ou une galerie. Elle prend un aspect coquet lorsque son toit est écorné, lorsque ses linteaux s'ornent de découpages ou de sculptures élémentaires et qu'elle est fleurie. Ce goût du décor se rencontre chez les Caraïbes autant qu'ailleurs. Cependant les bois précieux ne sont pas employés de préférence parce que très durs, ils résistent à l'outil.

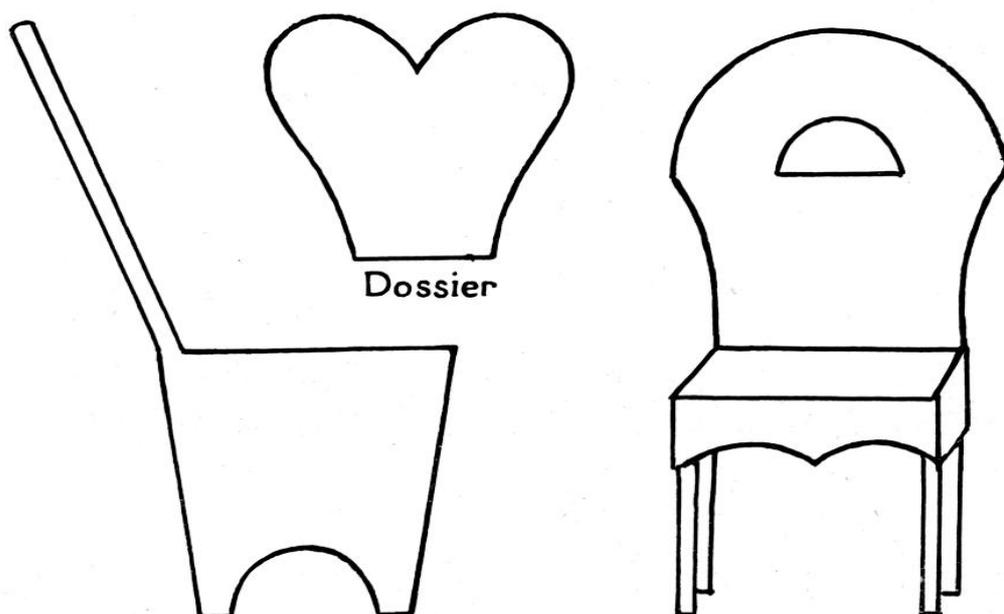


Fig. 25. — Mobilier. Formes créoles adoptées par les Caraïbes aisés.

Mais il est des familles pauvres qui demeurent en des logis plus humbles où des trous sont obturés avec des feuillages, dont la charpente pourrissante est étayée, dont les pilots défaillants sont remplacés par des pierres. On trouve aussi des cases dont la toiture et même les parois sont en feuilles de palmiste, de balisier, de vétiver, de canne à sucre.

C'est encore à l'imitation des Créoles que sont meublées les cases des Caraïbes. On y rencontre les mêmes tables et chaises massives parfois décorées de découpages. Un cœur, une étoile, un demi-cercle sont taillés dans un dossier tout d'une pièce, ou bien encore celui-ci est dessiné selon d'harmonieuses formes géométriques (fig. 25).

2. — La « mouina ».

Malgré cette influence étrangère, on constate la survivance d'un habitat proprement caraïbe. C'est la *mouina* dont il n'existe que peu d'exemplaires et qui, au dire des vieillards, était encore d'un usage général il y a un demi-siècle, alors que les Caraïbes étaient plus nombreux. Elle a l'avantage, vous diront les pauvres gens qui y demeurent, d'être fraîche, d'être construite rapidement et à peu de frais, et d'être si légère qu'elle peut se déménager aussi facilement que son mobilier. En

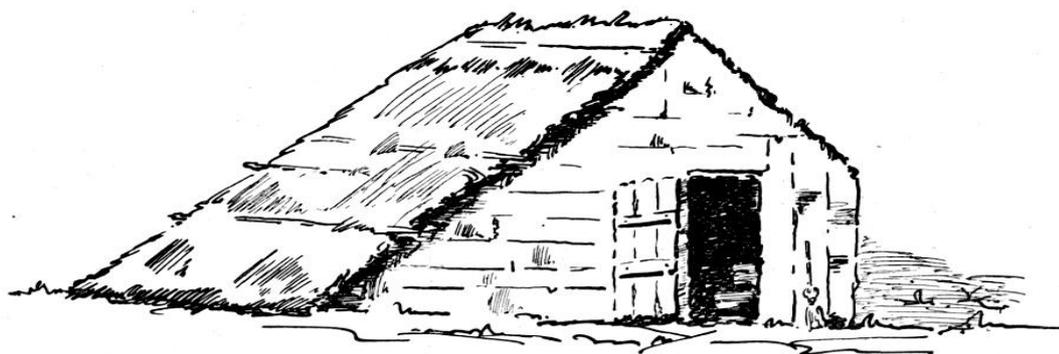


Fig. 26. — *Mouina* améliorée.

effet, elle se compose de deux claies couvertes de feuillage et placées sur le sol en forme de toit à deux pans dont les pignons sont clos par des planches ou d'autres claies, l'un d'eux et quelquefois les deux, étant percé d'une porte, seule ouverture. La porte elle-même peut être faite d'une petite claie et l'on peut construire cette habitation sans se servir de planches. Deux hommes en viennent à bout en deux ou trois jours. Ils choisissent deux poteaux fourchus dans le « bois d'Inde » ou *acoucoua* dont les troncs élancés poussent nombreux autour de *Salibia* et de *Batata* ; ils les plantent à 4 ou 5 mètres de distance et posent sur leurs fourches une barre transversale assez haut pour qu'un homme puisse se tenir debout en dessous ; de chaque côté ils placent des chevrons qui vont jusqu'à terre. Le revêtement est de feuilles ou d'herbes fixées à des gaullettes ; on utilise ainsi l'herbe « Panache » (*Andropogon condensatus*), le vétiver (*Vetiveria zizanioides*), les feuilles *iatao* et « z'ails mouches », les feuilles de balisier (*Heliconia caribaea* ou *Bihai*), de cachibou, de cocotier. Ces dernières, lorsqu'on les a fendues dans leur longueur et qu'on a superposé chaque moitié tête-bêche pour que les folioles se croisent, s'emploient comme des tuiles et sont d'un bon usage. Les feuilles

de balisier et autres semblables, se replient sur des gaulettes de façon que leurs extrémités pendent. Certaines feuilles y sont fixées par leurs pétioles où une encoche a été faite. Ainsi chargées, les gaulettes s'utilisent comme des tuiles végétales dont on superpose 4 ou 5 épaisseurs en faisant alterner les espèces si possible. Tous les éléments de la *mouina* sont fixés avec des lianes, lianes *mibi* et *siguines* (*Stigmatophyllum* et *Anthurium*) ou des liens d'écorce de mahot (*Triumfetta Lappula* etc.).

A l'intérieur, le sol est de terre battue ou recouvert d'un plancher ; dans un coin quelques planches de bois précieux et résistant aux insectes, servent de lit aux jeunes ; les vieillards se font des couches plus douillettes. Sous le faitage, une liane tendue soutient les hardes. La *mouina* est quelquefois partagée en deux pièces, alors une porte s'ouvre à chaque extrémité. Il arrive enfin que la forme de cet abri soit améliorée par une paroi verticale interrompant à mi-course l'un des pans de son toit.

La *mouina* résiste bien aux coups de vent grâce à son attitude accroupie, à ses deux ailes appuyées sur le sol et, quoi qu'il en soit, elle peut s'aplatir sur ses occupants sans faire grand mal.

L'essentiel de la case et de la *mouina* est souvent construit par « coup de main ». Le voisinage étant réuni vers la fin d'un après-midi, on besogne au rythme rapide du tambour et du *chacha* qui est une calebasse sèche où l'on secoue en cadence des graines dures. A la faveur d'une nuit claire, la séance se prolonge par des danses jusqu'au petit matin. Au soleil levant, chacun s'en va dormir. Quand la maison est achevée et bénite, une nuit est encore consacrée à la danse.

3. — Dépendances de la maison.

Auprès de l'habitation et séparé d'elle par une petite cour proprement balayée, autour de laquelle poussent rarement quelques fleurs, se dresse un léger abri pour la cuisine. C'est un ajoupa dont les formes sont diverses. Il peut être fait d'un toit élevé sur des poteaux ou même sur des parois, ce peut être encore une petite *mouina* ou un ajoupa semblable à celui de la forêt déjà décrit. L'intérieur en est noirci par la fumée des « boucans ». En effet, au-dessus du foyer disposé sur le sol ou sur un massif de terre grasse retenue par des piquets et des fascines, se trouve un séchoir formé d'une claie suspendue par des lianes. C'est là que par un procédé propre aux Indiens, on met à fumer ou à boucaner des tranches de viande ou de poisson afin de les conserver. On trouve aussi parfois au vent de la case un foyer dont la fumée a pour but de chasser les moustiques.

Les ustensiles de ménage sont hétéroclites ; aux vases d'écorce, de bois

ou de terre cuite, se mêlent le verre, la fonte et le fer-blanc ; nous avons même trouvé une bouteille en grès portant la marque « Amsterdam ». D'ordinaire, seule la marmite principale est de fonte ou consiste en une bombe à essence achetée à Roseau et que recouvre une sorte de battoir en bois ; à l'exception encore de bouteilles et de boîtes à cigarettes qui peuvent servir de gobelets, les récipients sont empruntés à la végétation d'alentour. Le fruit du calebassier proprement vidé par une toute petite ouverture, fournira laalebasse pour le transport de l'eau ; fendue en deux dans sa longueur, son écorce donnera deux *couis* servant de plats, d'assiettes ou de cuillères ; coupée dans son petit diamètre, elle formera des gobelets. En liant la calebasse pendant sa croissance avec des fibres d'écorce, on lui fait prendre parfois des formes décoratives pour l'utiliser ensuite. On trouve souvent près de la case un « canot », sorte d'auge parfois assez grande pour y baigner un malade, et que l'on a creusé, comme les pirogues, dans un tronc de gommier (*Pl. VII, G*) ; de même une presse servant surtout à écraser la canne à sucre pour en extraire le jus (*Pl. VII, F*). Elle se compose d'un fort poteau de bois dur, dans lequel à une hauteur de 0 m. 70 environ est creusé un trou où s'engage l'extrémité d'un levier pouvant s'abaisser ensuite contre un méplat où se trouve placée la canne à écraser et dont le jus est canalisé en dessous par une gouttière. Le levier peut encore s'adapter de la même façon au tronc d'un arbre. Le mortier avec son pilon, est une pièce indispensable au ménage, il peut mesurer 0 m. 50 de hauteur. Les essences utilisées pour la presse et le mortier sont surtout le bois « Tan », le bois « Daye », le bois « Diable ». Des claies légères soutenues par des pieux fourchus, servent à faire sécher la vaisselle ; une roche rougeâtre ramassée au bord de la mer, sert à aiguïser le coutelas. Parfois un banc de quelque 20 centimètres de hauteur, a été construit près de la case, de même un établi consistant en une grosse planche engagée par un bout dans un tronc d'arbre et maintenue de l'autre par un piquet.

4. — L'emplacement de l'habitation.

Pour installer sa demeure, le Caraïbe choisit le lieu qui lui plaît puisque la propriété individuelle du sol n'existe pas sur la Réserve. C'est là pour lui l'objet d'une longue méditation où interviennent des raisons et des caprices. Souvent il recherche la vue de la mer. Il n'aime pas un trop proche voisinage, aussi les deux principaux groupements, celui de Salibia et le plus important, celui de Bataca, sont-ils peu denses et très étendus. Par ailleurs, de nombreuses cases sont disséminées à travers la Réserve. Le régime de l'habitat est celui de la dispersion. Cependant on

ne trouve guère de cases complètement isolées. D'autre part, le chemin et la piste fréquentés semblent des lignes d'attraction. Enfin la famille semble un élément de cohésion. Les cases des vieillards sont souvent des centres autour desquels gravitent les foyers de leurs descendants. Dans ces groupes, les plus anciens détiennent une autorité qui n'est pas contestée, de sorte qu'ensemble, selon leur expression, ils « vivent bien ». En dehors de cela, des causes très diverses et imprévues peuvent intervenir. L'impression d'une persécution par quelque esprit malin, une superstition, un mauvais voisinage, le seul désir de changement, suffisent pour que la demeure du Caraïbe, habitat mouvant, se déplace. Aussi sur toute la Réserve rencontre-t-on des emplacements naguère habités puis abandonnés. Des vestiges y demeurent, c'est un pieu pourrissant dans la broussaille courte, un pied de fleurs qui s'étiole et qui ornaît le seuil du logis, un manguier, un cocotier ou d'autres arbres domestiques, une plantation de « bois d'Inde ». Un réseau de pistes assez serré recouvre tout le littoral et envoie des ramifications vers l'intérieur, un certain nombre paraissent nouvelles et d'autres sont abandonnées. Elles sont toutes très sinueuses pour ne jamais aborder de front les nombreux obstacles du relief.

VII. — LA VIE DANS LA RÉSERVE.

Au lever du soleil sur l'horizon de la mer, après une brève aurore, la lumière inonde le pays. Le chant innombrable des petites grenouilles et des criquets qui toute la nuit est monté des herbes et des bois, a cessé déjà. Les oiseaux essaient leurs premières notes ; en ce pays ce sont des musiciens parcimonieux et sans douceur à l'exception de la tourterelle. Éveillés par la lumière, les Caraïbes se recommandent à Dieu en une courte prière, boivent leur café ou leur *caco* (cacao) et vont se baigner dans le torrent ou la rivière, les hommes et les femmes séparément. Bientôt ils s'occupent de leurs animaux et préparent leur travail. Bien qu'ils ne se pressent pas, leurs pas et leurs gestes sont nerveux et décidés, au contraire des langoureux Créoles. Les cultivateurs rassemblent leurs outils et leurs paniers ; les femmes se chargeront la tête, les hommes porteront la hotte ou *djola* (*Pl. VII, A*). Les pêcheurs mettent leurs pirogues à la mer et traversent la barre qui ferme souvent la baie de Salibia. Le soleil monte, et les *abolo*, gros lézards, s'exposent à sa lumière. La chaleur et le silence s'étendent sur le pays néanmoins plein de vie ; le « coucou manioc » sera bientôt seul à se faire entendre lorsque bruyamment il appellera la pluie. Alors, si l'on parcourt les agglomérations, les pistes et les cases

que l'on n'aperçoit pas toujours derrière les taillis, semblent désertes. Cependant çà et là des feuillages sont écartés avec précaution et une figure d'enfant aux yeux vifs apparaît. Aujourd'hui les Caraïbes sont abordables et même hospitaliers, mais on peut discerner chez eux une survivance de cette timidité qui les faisait fuir l'étranger encore à la fin du siècle dernier. Il est même une case où nous n'avons jamais rencontré personne et où toutes choses semblaient précipitamment abandonnées ; un après-midi nous y aperçumes une ombre rapide, ce fut tout. Le soir, chacun rentre à son logis, assez tôt pour prendre encore un bain de rivière avant la brusque arrivée de la nuit. On croise alors sur les pistes de nombreux passants et au salut créole : « Comment ou yé » (comment allez-vous), ils répondent invariablement : « Moin soso » (je vais couci-couci), et des vieux et des vieilles qui cheminent en s'appuyant sur un bâton de balata (*Mimusops Riedleana*), laissent voir dans un sourire de leurs lèvres minces, des dents superbes qu'ils serrent sur le tuyau d'une pipe. Dans la nuit tombée, les feux flambent près des cases ; les hommes rêvent en regardant les femmes préparer le repas. Ceux qui voyagent alors s'éclairent d'une torche de bois gommeux dit « bois chandelle ».

Ils prennent leur nourriture dans un *coui* ou demi-calebasse. Elle consiste d'ordinaire en poisson bouilli ou fumé mélangé de légumes, surtout de choux « Dachine » et d'ignames, fortement relevés de piments. La viande qu'ils aiment cuite au jus de manioc, est rare, ils ne tuent guère qu'un porc à la Noël. Ils achèvent souvent leur repas par quelques fruits et un thé de cannelle qu'ils sucent d'un sirop fait de jus de canne cuit. Ils se procurent du sel chez les Créoles et rarement un peu de pain qu'ils consomment comme une friandise. La farine de manioc qui fut autrefois la base de leur nourriture, est aujourd'hui peu consommée, et peut-être faut-il attribuer à cette circonstance l'amoindrissement de leur robustesse.

Pour le costume, ils n'ont rien conservé d'original. Les hommes vont en pantalon et en chemise, les femmes en jupe, leurs longs cheveux noués dans un mouchoir. Ils ne se servent de chaussures que pour se rendre à l'église. Ils aiment les colliers, les bracelets mais, pour la plupart, ils ne peuvent en acheter. Les femmes oignent leur chevelure d'huile de « Carapat » ou de « Palma Christi » (*Ricinus communis*). Quand ils se baignent, ils se frottent le corps de certains feuillages qui nettoient. Même quand ils vivent dans la misère, ils restent ordinairement propres.

Dans leur vie comme dans leur mentalité, c'est une curieuse rencontre

d'idées ou de traditions caraïbes auxquelles tiennent les vieillards, et de mœurs ou d'idées européennes vers lesquelles tendent les jeunes. Leur langage actuel est un exemple de ce complexe. Sans doute leur ancien idiome était-il encore parlé à la fin du siècle dernier ; ils en ont d'ailleurs retenu nombre de mots, et certains d'entre eux savent encore en composer quelques phrases, mais ils ont pratiquement abandonné leur langue pour le patois français des Antilles à la suite de leur contact avec les Créoles. Or, tandis que la tendance actuelle chez ces derniers est d'« angliciser » le créole ou même de lui substituer l'anglais, les Caraïbes le conservent encore dans sa forme ancienne et française. Néanmoins ils apprennent l'anglais dans leur école et s'en servent parfois dans leur négoce. En somme c'est le langage caraïbe qu'ils savent le moins bien. Voici, à titre d'exemple, quelques mots dont ils se servent encore à l'occasion mais dont nous ne saurions affirmer l'origine indienne : oiseau : *coura piaou* — lézard de terre : *abolo* — chien : *anwouli* — fumer : *payepatè* — tabac : *youri* — feu : *watou* — fumer : *koumalacha* (« ch » prononcé comme dans l'allemand « machen ») — eau : *touna*. Pour se saluer ils disent : *Mambrika*. Certains noms de familles ont encore des consonances significatives, tels « Bacoua », « Darou », « Gabou ».

C'est dans les légendes qu'ils racontent encore, qu'une part de leurs traditions s'est trouvée conservée. On pourra lire à la fin de ce compte rendu, celles que nous avons pu recueillir. Elles paraissent d'ailleurs fort peu nombreuses. Ils les écoutent en fumant leur pipe, hommes et femmes, et semblant poursuivre une rêverie. A la pipe, les jeunes préfèrent la cigarette. Quant à ceux qui n'ont plus de tabac, il leur arrive de fumer certains feuillages, par exemple des feuilles de cacaoyer.

Cependant la musique et la danse restent leur distraction favorite. Sans doute leur chef Jolly John Thomas possède-t-il un phonographe dont il fit passer l'aiguille sur une meule avant de nous faire entendre une biguine. Mais peu inventifs, menant une vie pauvre qu'ils n'agrémentent que de joies simples, les Caraïbes ne sont pas d'ordinaire si exigeants et ils goûtent encore pleinement l'orchestre primitif composé du « tambour basse » et du *chacha*. Quant à l'origine de leur chorégraphie, il est difficile de la préciser. Ils ont certainement imité les Créoles, ne serait-ce que dans la fabrication du tambour, mais ceux-ci primitivement auraient paraît-il, emprunté aux indigènes. Quoi qu'il en soit, les Caraïbes aiment la danse rythmée par le « tambour basse » et le *chacha*. Le premier que l'on voit souvent suspendu dans les cases, est une sorte de tambour basque. Il est fait d'une peau de cabri tendue sur un cercle en bois de « figuier maudit » (*Ficus laurifolia*) et fortement retenue par une « liane

caco » (*Heteropteris platyptera*) ; des rondelles de cuivre fixées dans le cercle, s'entrechoquent pendant l'action. Le *chacha* est unealebasse où l'on secoue en cadence des graines dures ou du gravier. Souvent à la tombée des douces nuits tropicales que la lune emplit de sa lumière, on se rassemble ; un Caraïbe se livre à une danse solitaire et appliquée où tous les muscles de son corps entrent en jeu avec souplesse et harmonie. Peu à peu la magie du rythme s'impose à l'assemblée ; sous le reflet des flambeaux, obéissant à la mesure variée de l'orchestre, de nouveaux danseurs entrent dans le cercle, on se relaye, les heures passent inaperçues jusqu'à l'aurore.

Quant aux chants caraïbes, ils paraissent rares. Voici un air sur lequel il y avait des paroles caraïbes que malheureusement nous n'avons pas pu recueillir. Cependant on ne saurait affirmer que cette musique soit exempte d'influences créoles :



Enfin, traînant une pirogue neuve à la mer, des Caraïbes chantaient en chœur sur l'air suivant tandis qu'un soliste alternait selon la même mélodie approximativement, mais sur un ton beaucoup plus élevé :



VIII. — LES INDUSTRIES.

Les Caraïbes ont davantage conservé la technique de leurs anciens métiers. La nécessité de gagner un peu d'argent pour acheter des vête-

ments, des outils, des denrées qu'ils ne produisent pas, les a en effet contraints au travail de la vannerie et à la fabrication des canots, leurs deux principales sources de revenus. Ils s'y sont appliqués selon des procédés traditionnels dans leur race.

C'est surtout en ce qui concerne la vannerie que leur travail est très caractéristique. Ils fabriquent ainsi les « paniers caraïbes » bien connus dans les Antilles, et qui couronnent si souvent la silhouette des porteuses sur les pistes de la montagne. Ces paniers ont la forme de cubes allongés fermés d'un couvercle ; ils sont d'entrelacs minces et savamment tressés en double paroi ; entre les deux cloisons sont introduites de larges feuilles de *cachibou* qui en assurent l'étanchéité. Ce sont les hommes qui se consacrent de préférence à cette industrie ; la plupart en connaissent la technique qu'ils exécutent avec goût, patience et dextérité, mais il existe des spécialistes. Tout d'abord, ils vont dans la forêt, parfois loin, pour y couper les matériaux de leur travail ; ce sont des tiges d'*aroman* (*Ischnosiphon arouma*), des lianes *Mibi* (*Stigmatophyllum convolvulifolium* et *Stigmatophyllum emarginatum*) et des feuilles de *cachibou*.

Avec un tranchet effilé, ils découpent de minces lanières dans les tiges d'*aroman* et dans les lianes ; habituellement les fibres qui proviennent du centre des tiges serviront à la doublure intérieure des paniers et celles qui sont prélevées dans l'écorce, étant plus fermes, composeront la paroi extérieure, elles seront alors colorées. A cette fin, elles sont frottées avec des graines de safran ou plongées dans une eau teintée avec les feuilles du bois « Tan ». L'*aroman* est encore jauni au soleil ou noirci dans la boue riche en détritux végétaux que l'on trouve au bord des eaux stagnantes. L'artisan dispose ainsi de brins blancs, jaunes, brun rouge et noirs pour décorer d'une belle mosaïque sa fine, souple et solide vannerie¹. Il lui faut deux ou trois jours pour confectionner un panier de taille moyenne, par exemple de 0 m. 60 de longueur sur 0 m. 30 dans les autres dimensions. En 1936, ce travail valait 2 shillings. Sur commande, il fabrique encore des « niches » consistant en une douzaine de tout petits paniers s'emboîtant les uns dans les autres.

Les Caraïbes utilisent beaucoup la *djola*, sorte de hotte que l'on trouve aussi chez les Créoles qui l'appellent *contant*, mais c'est un ustensile proprement caraïbe. D'ailleurs il n'est guère fabriqué que sur la Réserve. Il se compose de quatre panneaux liés avec des écorces et démontables ; trois d'entre eux sont de forme ovale allongée, ils composent les deux côtés latéraux de la hotte et la partie qui porte sur le dos,

1. Les Créoles ont parfois imité leurs procédés. On trouve à la Martinique un centre de fabrication de vannerie caraïbe. Cf. *La Vie paysanne à la Martinique*, par J.-B. DELAWARDE, Paris, Librairie Larose, p. 134.

le quatrième est rond et sert de fond ; des lianes ou des cordelettes d'écorce ferment en manière de lacet la partie extérieure opposée au dos du porteur de sorte que le volume de la *djola* peut être agrandi. Les panneaux sont faits d'un cercle de liane *caco* (*Heteropteris platyptera*) sur lequel sont tressées de fines lanières découpées dans des racines de palmiste, matériau très résistant. Un vide est ordinairement ménagé à l'extrémité inférieure des panneaux allongés qui ne sert que de support. Les liens employés et les bretelles sont d'écorce de *mahot*, on appelle ainsi des Malvacées du genre *Pavonia* et *Paritium*, des Borraginées du genre *Cordia*. Les Créoles payaient le *contant* un ou deux shillings en 1936. Il sert au cultivateur pour emporter son repas, rapporter des herbes et des légumes ; le chasseur y transporte son gibier ; les plus grands peuvent contenir un porc de taille moyenne. Les Caraïbes fabriquent et utilisent aussi le « portemanteau », sorte de sacoche souple tressée en *aroman* ainsi que la lanière qui la retient sur l'épaule.

Il n'y a pas un demi-siècle que chez eux, la préparation du manioc entraînait encore normalement l'emploi de la couleuvre traditionnelle, panier en roseaux refendus et adroitement disposés. Il suffisait de l'emplier de pulpe fraîche, de la suspendre à un arbre, avec une pierre à son extrémité inférieure, elle s'allongeait alors et pressait parfaitement le manioc sans demander davantage d'effort. Cependant, les Caraïbes se servaient déjà de la rape et de la platine en métal. Aujourd'hui ils ont adopté les procédés des Créoles empreints de la poésie et du charme d'une industrie née sous les Tropiques¹. Mais ils ont conservé leur ancien tamis tressé en *aroman* sur un cercle de liane *caco* et qu'ils appellent *hibichette*.

Pour fixer l'extrémité des fibres de leur vannerie, les Caraïbes se servent d'un fil de pite poissé et noirci avec un goudron qu'ils appellent *manni* et disent trouver au bord de la mer sous la forme d'un galet noir. La pite sert encore à faire des cordes très solides et, de même que l'*aroman*, le « mahot figue » (*Musa textilis*) et le « mahot doux », elle est cultivée. Le « mahot figue » est un bananier mince dont le maigre régime est immangeable mais le pourtour de la tige fibreuse, abattue, tillée et séchée, donne des brins que l'on natte pour faire des cordes ; le « mahot doux » est un arbre dont l'écorce fournit aussi des liens. Quant au *cachibou* et au balisier (*Heliconia Bihai* et *caribaea*), ils croissent en assez grande abondance dans la forêt pour qu'on n'ait pas à s'en préoccuper, de même trouve-t-on toujours assez de racines de palmistes.

Outre la vannerie, la fabrication des pirogues est le principal objet de

1. Cf. *La Vie paysanne à la Martinique*, p. 126 sq.

l'industrie des Caraïbes. Un gommier (*Dacryodes hexandra*) au tronc svelte et élevé, est abattu, creusé profondément à l'outil et chargé de pierres dont la pression évase l'ouverture. Les bords sont rehaussés par une planche de « mahot cochon » ou de « pois doux » (*Inga laurina*). Les coques d'une longueur d'environ 4 mètres, ne sont pas peintes, elles apparaissent maculées de rouge autour des fissures que l'on a bouchées avec de la sève de gommier mélangée de cendres et d'une huile rouge achetée à Roseau. Deux hommes peuvent achever un canot en trois semaines et le vendaient sans garniture, en 1936, pour 16 shillings environ. Les Caraïbes offrent encore aux Créoles des planches débitées dans les bois.

On a vu que leurs ustensiles de ménage comportaient des vases creusés dans le bois de gommier, ils se servent encore à cette fin du « poirier » créole (*Tecoma pentaphylla*), mais les artisans de ce travail deviennent rares. D'autre part, ils ont entièrement désappris l'industrie de la poterie. Déjà il y a 25 ans, leurs « canari » ou vases de terre rouge, étaient si mal cuits qu'ils supportaient difficilement le feu, et pour cette industrie les Caraïbes sont aujourd'hui tributaires des Créoles auxquels ils ont transmis leurs recettes et qui travaillent encore l'argile selon des procédés précolombiens par exemple à la Martinique ¹.

Les feuilles de tabac que les Caraïbes récoltent, sont seulement séchées avant d'être fumées, et ils préfèrent celles que prépare la fabrique moderne. Leurs pipes en terre, dont ils cassent les tuyaux pour que le foyer se trouve contre leurs lèvres, proviennent de Roseau. Ils brûlent de l'huile de « Carapat » ou de « Palma Christi » (*Ricinus communis*) dans des veilleuses consistant en un morceau de calebasse, une boîte en fer-blanc, un verre, munis d'une mèche de coton récolté près de la case ; l'huile est recueillie à la surface d'un vase d'eau bouillante où ont été jetées les graines écrasées au mortier. Pour voyager de nuit, sur mer près des côtes ou dans les bois, ils s'éclairent de flambeaux. Pour les préparer, ils coupent un bâton de bois « Iquac » ou bois « Diable », l'écrasent en réservant une poignée pour le tenir, et collent dessus une couche épaisse de résine de gommier qu'ils entourent d'une « robe pal-

1. Cf. *Préhistoire martiniquaise*, par J.-B. DELAWARDE. Paris, Librairie coloniale, 17, rue Jacob.

Les Créoles sangs mêlés manifestent plus d'activité et d'initiative que les Caraïbes. Nous en connaissons par exemple qui ont improvisé des alambics pour distiller le jus de canne à sucre : une bombe à essence sert de chaudière, une canalisation en bambou formant une ligne brisée fait office de serpentín grâce à un enveloppement de linges constamment mouillés d'eau froide.

miste » sèche, c'est-à-dire de la gaine résistante enveloppant à la base le bouquet de feuilles du palmiste, il ne reste enfin qu'à ligaturer avec une corde « mahot ». Ces torches peuvent mesurer 1 m. 10, et si l'on prend soin de les envelopper encore de feuilles vertes de balisier pour en retarder la combustion, elles peuvent servir, assure-t-on, plusieurs nuits. Les Caraïbes font encore du charbon de bois qu'ils portent au Petit Marigot pour le vendre aux Créoles.

En outre certains, plus adroits, fabriquent à l'imitation des Européens, des guitares dont ils jouent après les avoir peintes au roucou. Car ils se servent toujours de cette couleur, en particulier pour décorer leurs petits meubles. Un roucouyer ombrage souvent les abords de la case caraïbe.

Sans doute ils ne taillent et ne polissent plus d'outils et d'armes de pierre, ils n'ont même plus souvenance d'en avoir fait usage. Mais il existerait dans le Sud de la Réserve, du côté de la Montagne Raymond, les traces d'un atelier de cette ancienne industrie. Il y aurait aussi du même côté, des rochers portant des figures ou inscriptions. C'est en vain que nous avons cherché, personne ne s'est trouvé pour nous en indiquer l'endroit probablement dissimulé par les bois. Un voyageur y avait déjà auparavant perdu sa peine. Cependant il ne doit pas être impossible de retrouver ces intéressants vestiges.

IX. — LA PÊCHE.

La pêche peut être assimilée aux industries traditionnelles continuées avec goût par les Caraïbes et grâce auxquelles ils ont conservé une part de leur originalité. Vêtus sommairement, coiffés de vieux chapeaux, les pêcheurs descendent le matin vers la baie de Salibia. Sans hâte, ils observent l'océan. A l'abri d'un îlot rocheux qui brise les grandes lames, une vingtaine de pirogues ont été hissées la veille sur les grosses roches qui couvrent le rivage. Bientôt en discutant laconiquement sur l'état de la mer où ils ont remarqué des signes visibles pour eux seuls, ils préparent leurs agrès et leurs engins. Ce sont des rames plutôt courtes, un petit mât d'environ 3 mètres, une voile carrée avec un bambou pour la tendre au vent ; ce sont des lignes achetées à Roseau et, pour assommer le gros poisson, de lourdes massues caraïbes appelées *boutou*. Ces pêcheurs utilisent encore des lignes courtes très résistantes et incorruptibles. Ils les font eux-mêmes en tordant deux brins de fibres d'ananas

sauvages ou de pite entre la paume de la main et un morceau de cuir fixé à la cuisse par des liens passés autour de la taille et autour du pied. Ils achètent aux Créoles les quelques nasses qu'ils posent dans la mer. Ils

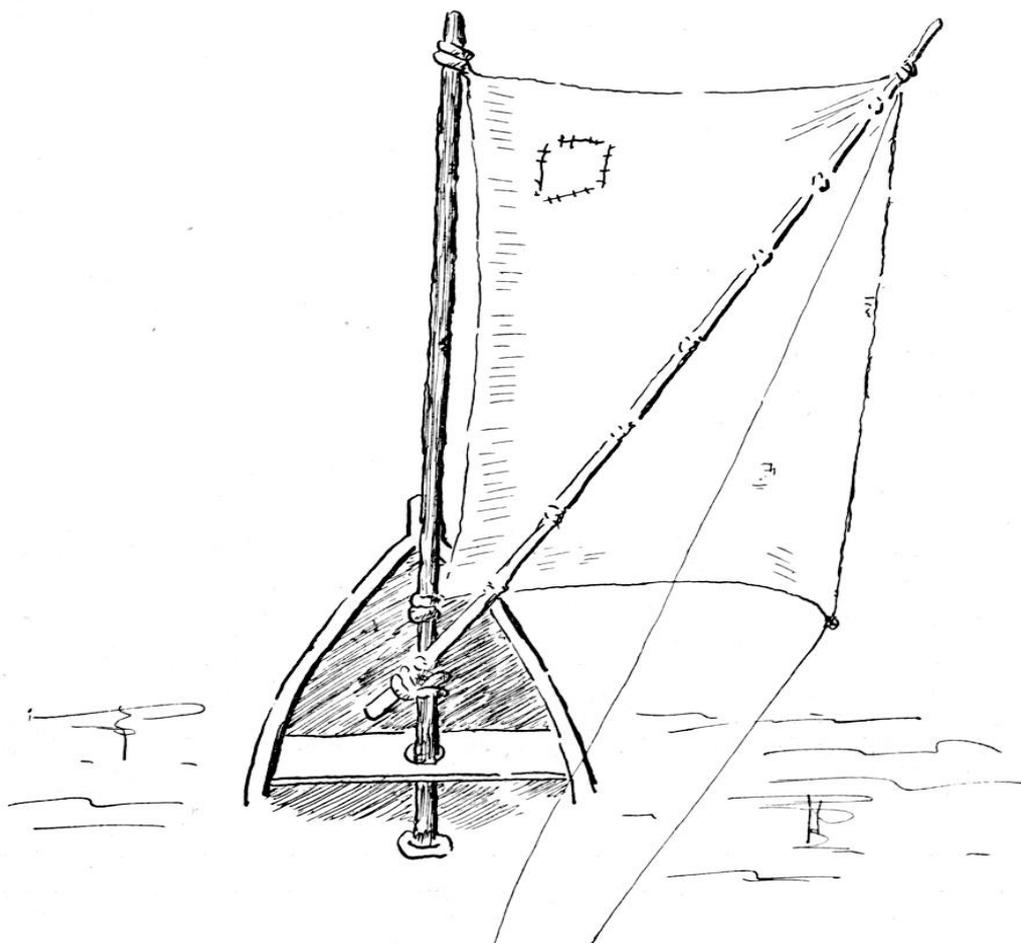


Fig. 27. — Voiture.

ne pratiquent pas la pêche au filet qui n'est guère possible sur leurs côtes.

Bientôt les pirogues des Caraïbes montées par deux ou trois hommes, franchissent les lames qui déferlent et, voiles tendues, disparaissent à l'horizon de l'Atlantique aux eaux mouvantes et pâles ; elles ne fréquentent pas la Mer caraïbe si tranquille et si belle mais qui n'est plus de leur domaine.

Dans le milieu de l'après-midi, soucieuses du repas du soir, des ména-

gères écoutent si elles perçoivent le son de la corne de lambi, coquillage marin percé d'une embouchure pour servir de trompe. En effet, une bonne pêche est ainsi annoncée et les acheteurs s'empressent sur le rivage. Si la mer est houleuse, les pêcheurs doivent franchir une barre qui menace de renverser le canot ; alors la voile étant pliée, celui-ci stationne près du passage difficile, le patron parfois debout à l'avant, observe les lames qui déferlent et semble les compter : elles se succèdent selon une violence inégale et rythmée ; bientôt sur un signe qu'il a donné, la pirogue s'élance, élève sa pointe avant en abordant l'obstacle et plonge ; arrivée à terre elle est hissée à 2 ou 3 mètres en dehors de l'eau. La pêche est vendue ; puis les marins vont se laver dans l'eau d'un torrent voisin et y rincent leurs hardes. Il arrive que les barques de retour obliquent vers le Nord et s'éloignent de Salibia ; c'est que la pêche a été exceptionnellement fructueuse et que le poisson sera vendu au Petit Marigot chez les Créoles ; il coûtait 3 pences la livre en 1936. Les pêcheurs ne rentreront alors qu'après avoir fêté leur chance par quelque libation et débarqueront bruyamment à Salibia, tard dans la nuit, à la lueur de leurs flambeaux. Par contre, si la pêche a été nulle, on se contente des légumes que les femmes ont fait bouillir, et cela dure parfois des semaines.

Les plus riches captures sont les dorades et les thons. Quant aux poissons volants, ils affluent comme une manne pendant la période annuelle de leur « récolte » ; les pêcheurs en rapportent de pleins canots que l'on boucane pour les conserver 3 et 4 mois. Le poisson de rivière est aussi parfois pêché ; on l'enivre au moyen du suc de certaines plantes jeté en amont, il ne reste ensuite qu'à le recueillir lorsqu'il flotte sur l'eau.

X. — LE COMMERCE.

Avec le produit de leur pêche et de leurs petites industries, les Caraïbes entretiennent un modeste commerce avec les Créoles. Pour acheter leur linge, leurs outils, le sel, l'huile ou la graisse, ils vendent du poisson, de la vannerie, des pirogues, des planches, des légumes. Il y a quelques années, ils portaient en outre des feuilles de « bois d'Inde » à une petite distillerie qui fonctionnait près de la mer à Ouaraca. Ils vont offrir leurs marchandises au Petit Marigot tout voisin, mais aussi jusqu'à Roseau où ils parviennent après avoir traversé l'île montagneuse, les femmes portant des paniers sur la tête, les hommes chargés de hottes. S'il s'agit de marchandises incorruptibles comme la vannerie, ils font tranquillement le

tour de l'île en canot. Si les hommes partent seuls par mer, les femmes s'arrangent pour les rejoindre sur les marchés, particulièrement à Roseau. Plus sérieuses, elles obtiendront qu'on rapporte au logis autre chose qu'un unique pot de sel dont leurs maris se contenteraient volontiers, pour dépenser le plus clair de l'argent en boissons.

Les Caraïbes n'ont pas le sens du juste prix et ne savent pas commercer. Facilement ils demandent trop, facilement aussi ils se rendent aux exigences du client et cèdent leurs denrées à vil prix. Ils n'ont pas non plus le goût de l'économie, ils ne savent pas prévoir, et à la tentation présente du superflu, ils sacrifieront parfois l'essentiel du lendemain.

XI. — LÉGENDES.

Voici des légendes que nous rédigeons en serrant de près le simple récit que nous firent les « Francs Caraïbes » qui en avaient gardé le souvenir :

Pourquoi « Coucou manioc » ne boit pas à la rivière.

Le « coucou manioc » est un oiseau que l'on voit peu mais qui se fait entendre bruyamment dans les champs de manioc par temps sec. Il semble alors « appeler » la pluie avec angoisse, ou simplement il l'annonce. Il a en effet la réputation de ne boire que les gouttes d'eau retenues dans le creux des feuilles.

« Lorsque « Papa Bon Dieu » (expression créole) fit la rivière, il dit au « coucou manioc » d'aider les autres animaux à porter des roches pour faire la rivière. Le coucou lui répondit qu'il avait les plumes trop belles pour un travail comme celui-là. Il lui arriva en punition de ne pas pouvoir se baisser pour boire à la rivière comme les autres oiseaux ».

Légende de l'escalier de la Pointe Jinni.

Le mot « Jinni » semble caraïbe, le nom créole de cette pointe est « Raymond ». Il existe là un escalier naturel et géant qui part d'un médiocre sommet où est entassé un chaos de roches nues et qui descend jusqu'à la mer. L'ensemble apparaît d'origine volcanique.

« Quand Dieu créa la « tête chien » (petit boa de la Dominique), ce

serpent vécut d'abord dans la mer. A l'âge de six mois, l'un d'eux devenu très gros, entreprit de construire. Empruntant l'escalier de la Pointe Jinni, il fit maints voyages sortant chaque fois de la mer une grosse pierre qu'il chargeait sur l'extrémité de sa queue et déposait sur le sommet tout proche. Il fit ainsi un refuge où s'étant logé, il aspirait les hommes qui passaient près de lui et s'en nourrissait. Une cérémonie religieuse fit disparaître l'animal qui reviendra à la fin du monde ».

Comment le colibri (« fougou » en créole, « yereteu » en caraïbe) eut sa belle tête et comment la lune eut sa tête sale.

« Il y a bien longtemps, une fille qui s'appelait Sésé, vivait dans une case avec sa maman et son frère. Chaque nuit elle recevait complaisamment la visite d'un amant qu'elle ne pouvait reconnaître dans l'obscurité. Un jour sa maman s'aperçut qu'elle était grosse et décida de découvrir le mystérieux visiteur. Quand celui-ci revint, un guetteur, posté dans un coin de la case, lui noircit le visage avec sa main trempée dans le suc du génipa afin que, le jour venu, il soit reconnu. Le lendemain on s'aperçut qu'il s'agissait du frère de la fille. Tout le Carbet en fut fâché. Honteux, le délinquant décida de s'enfuir et de vivre solitaire. Il escalada le ciel et devint la lune sur le visage de laquelle on voit les traces du génipa. Cependant Sésé mit au monde son enfant qu'on appela Hiari et, se souvenant de son amant, elle demanda au Colibri de monter jusqu'à la lune avec le petit enfant pour le faire voir à son père. Colibri s'acquitta de la tâche, et c'est en récompense qu'il reçut de si belles plumes sur son corps et une couronne sur son front. Hiari fut le papa de tous les Caraïbes.

Mais jusqu'aujourd'hui, les femmes se méfient de la lune et celle-ci, grosse ou petite, ne visite plus les filles ».

Histoire d'une autre Sésé.

« Il y avait jadis un Indien Arawak¹ qui recommanda à sa fille Sésé de ne pas se baigner dans un certain bassin de la rivière quand elle n'était pas bien portante. Un jour Sésé, oubliant le conseil, alla s'y baigner alors qu'elle était indisposée. Or dans le bassin vivait un serpent « tête chien » (*acayouman* en caraïbe)² qui, s'emparant de la fille, la rendit mère.

1. Les Arawak seraient les Indiens contre lesquels les Caraïbes luttèrent victorieusement dans les grandes Antilles lors de la découverte.

2. Voir à ce sujet les Relations du R. P. Breton, *op. cit.*, p. 46. L'*acayouman* serait un animal légendaire.

Cependant cet animal se transformait en homme chaque nuit, et la fille prit l'habitude d'aller le rejoindre près de la rivière, à l'insu de ses parents, lorsque le jour était tombé. Sésé mit un enfant au monde dans la case de sa mère et bientôt, chaque nuit, ce petit prit ses ébats dans le bassin avec son père. Lorsque le jour paraissait, tous rentraient au Carbet, le serpent étant caché dans le ventre de Sésé.

Le frère de celle-ci se demandait depuis longtemps pourquoi Sésé avait des graines de balata (*Mimusops Riedleana*) sans hache pour couper. Un soir il la suivit : elle se dirigea vers un gros pied de balata où elle s'arrêta, alors le serpent sortit de son ventre, monta à l'arbre, puis, soudain transformé en homme, secoua les branches pour en faire tomber les graines. Tout ceci fâcha le jeune homme qui décida de tuer le serpent, ce qu'il fit le lendemain au moment où l'animal montait de nouveau dans l'arbre. Il le coupa en mille pièces. Sésé, toute peinée, ramassa jusqu'aux plus petits morceaux ; elle les enterra et les recouvrit de feuilles. Quelques lunes après, tandis qu'il chassait de ce côté, son frère entendit venir un grand bruit qui s'arrêta où le serpent était enterré ; s'étant approché, il trouva là quatre cases pleines d'Indiens : c'étaient les fils du serpent et de Sésé qui furent les premiers Caraïbes. Ceux d'une case étaient contents de voir leur oncle arawak, mais ceux des trois autres cases étaient fâchés parce qu'il avait tué le serpent. Toutefois les chefs conseillèrent de ne pas tuer leur oncle.

Caraïbes et Arawak échangèrent des cadeaux et vécurent comme des amis jusqu'au jour où Sésé devenue vieille et toujours inconsolée, dit aux Caraïbes ses fils, de tuer un petit Arawak pour venger le serpent. Ainsi fut fait. Mais les Arawak tuèrent alors un petit Caraïbe. C'est comme cela que commença la guerre entre les Caraïbes et les Arawak qui sont ennemis jusqu'aujourd'hui ».

Il ressort de cette légende comme de la précédente, que les Caraïbes reconnaîtraient à l'origine de leur race, une faute ou une anomalie. Les deux récits pourraient d'ailleurs se succéder logiquement si le serpent n'était autre que Hiari et si le nom de Sésé désignait deux femmes différentes, nous n'avons pas pu le savoir. La dernière légende révèle une parenté entre Caraïbes et Arawak. D'autre part, le rôle du serpent fait songer aux gravures rupestres de la Guadeloupe. Soulignons encore le « jusqu'aujourd'hui » de la fin ; depuis la conquête européenne des Antilles, l'inimitié a cessé entre Caraïbes et Arawak, et pour cause.

CONCLUSION.

On s'attendait à trouver plus d'originalité dans le cadre de vie et les mœurs des Caraïbes. On est un peu déçu de les trouver si « créolisés », comme ils disent eux-mêmes. Chez eux assurément, le pittoresque et la couleur locale dont on est si friand aujourd'hui étaient plus savoureux au xvii^e siècle. Néanmoins la réalité d'aujourd'hui si prosaïque qu'elle soit, contient peut-être quelque enseignement sur la façon dont peut s'éteindre une race chez laquelle la fierté du sang, d'une noblesse fondée sur une réalité physiologique, n'a pas été servie et défendue par l'énergie, chez laquelle aussi la discipline religieuse est intervenue efficacement mais trop tard et fut privée trop longtemps du complément d'une éducation matérielle. D'ailleurs cette race en était arrivée, semble-t-il, à la fin du xviii^e siècle et au début du xix^e, à un degré d'abandon d'elle-même qui ne permettait pas d'espérer. Par la loi d'une lourde hérédité, elle était destinée à prospérer dans les aventures de la guerre et de la rapine, et quand un autre cadre lui fut imposé, celui des travaux de la paix, elle fut condamnée à disparaître. Quand elle aura perdu bientôt ce qui lui reste de son intégrité, cette race n'aura plus de place que dans l'histoire ; on peut comprendre ceux qui déploreront alors la disparition d'un fameux échantillon d'humanité.

Très réduits en nombre, les Francs Caraïbes se trouveraient aujourd'hui exposés au danger des mariages consanguins dans un cercle trop étroit, s'ils choisissaient, comme il en a été question, de ne se marier qu'entre eux. Le métissage avec les Noirs et les Sangs mêlés semble, du point de vue humain, la meilleure solution. D'ailleurs on ne voit pas comment on pourrait l'interdire sans prendre de moyens arbitraires et sans faire violence aux libertés. Dans une grande partie du Nouveau Monde le mélange des sangs s'impose plus ou moins, et souvent à l'avantage de la race noire, à juste titre néanmoins puisqu'elle a su se soumettre et s'adapter avec souplesse à une civilisation nouvelle et qu'elle domine par sa fécondité. Injustement importée dans les chaînes, elle représente aujourd'hui une force lentement conquérante et victorieuse, la race d'avenir dans les Petites Antilles, ancien domaine des Caraïbes où Richelieu avait rêvé créer un peuplement européen.



A



B



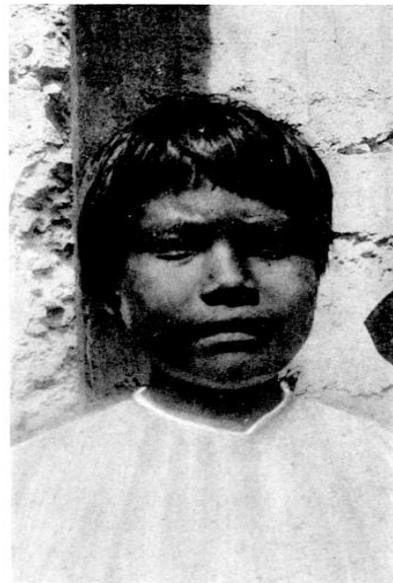
D



C



E



F

Caraïbes de la Dominique.

- A-B. - Types caraïbes.
- C. - Types caraïbes remarquables.
- D. - Types caraïbes ou bâtards.
- E-F. - Types caraïbes.



A



B



D



C



E



F



G

Caraïbes de la Dominique.

- A. - Porteur de *djola*. Vannerie du panier caraïbe. Types caraïbes.
- B. - Ruche d'abeilles.
- C. - « Tambour basse ». Type caraïbe.
- D-E. - Deux types de *mouina*.
- F. - Pressoir à canne à sucre. Type caraïbe.
- G. - De gauche à droite : *djola* et *coui*, mortier et calebasse, panier et « canot ».



A



B



C



D



E



F

Caraïbes de la Dominique.

- A. - Type caraïbe.
- B. - Type caraïbe (exceptionnel).
- C. - Provision d'aroman. Type caraïbe.
- D. - Construction d'une pirogue. Type caraïbe.
- E. - Types caraïbes (remarquer la différence de teint entre les deux).
- F. - Type bâtard.